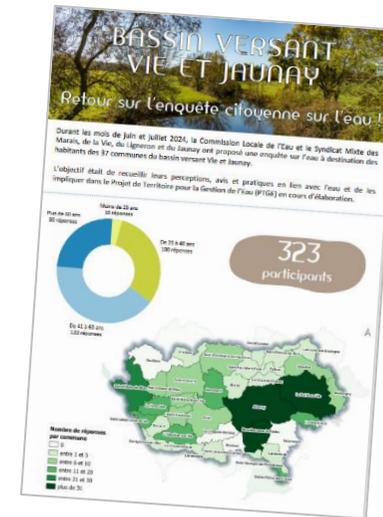




Rapport annuel d'activités de la Commission Locale de l'Eau et de la cellule d'animation du SAGE Vie Jaunay Année 2024



La CLE lors de la visite du chantier de la Zone de Transition Végétalisée, réalisée dans le cadre du programme JOURDAIN, à Saint-Julien-des-Landes, le 29 novembre 2024.



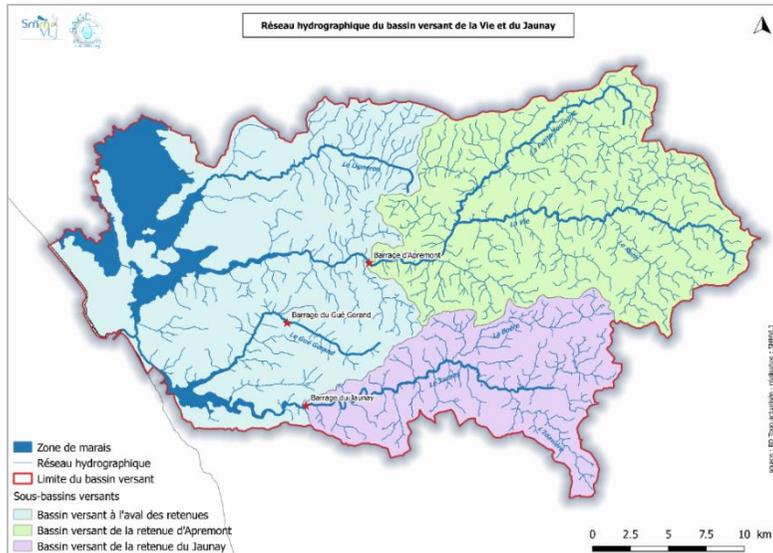
Synthèse des résultats de l'enquête citoyenne sur l'eau réalisée dans le cadre de l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
1. PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE.....	2
2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU ET DU BUREAU.....	3
3. AUTRES REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE	12
4. MISE EN ŒUVRE DU SAGE	14
5. ACTIONS DE COMMUNICATION	33
6. SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX	45
7. ANALYSE - BILAN - PERSPECTIVES	47
ANNEXES.....	48

1. PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

1.1 LE BASSIN VERSANT VIE ET JAUNAY



Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Vie et du Jaunay s'étend sur un territoire de 780 km² et concerne 37 communes du département de la Vendée. Le fleuve côtier la Vie, d'une longueur de 61 km, reçoit comme affluents principaux la Petite Boulogne, le Ligneron et le Jaunay. Le bassin versant est marqué par la diversité des paysages rencontrés d'est en ouest : au bocage succèdent 5 400 ha de marais doux et salés puis une façade littorale.

La production d'eau potable est assurée par Vendée Eau à partir de l'eau stockée dans deux barrages : Apremont (captage prioritaire) et le Jaunay. Les usines du Jaunay et d'Apremont ont produit, en 2023, 11 266 215 m³ d'eau potable (+ 2,3 % par rapport à 2022), soit 23 % de la production en eau potable de la Vendée. Pour mémoire, le captage souterrain de Villeneuve n'est plus exploité depuis le 16/10/2019.

Le bassin versant compte 16 masses d'eau dont la masse d'eau « Ligneron » identifiée « Masse d'eau d'attention particulière » dans le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) 2022-2027 du département de la Vendée.

1.2 LE SAGE VIE ET JAUNAY

Les enjeux du SAGE Vie Jaunay sont la gestion quantitative, la qualité des eaux et des milieux aquatiques et humides.

Le SAGE est porté par le **Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay**, basé à Givrand et présidé par M. Hervé BESSONNET depuis 2014, élu président de la Commission Locale de l'Eau en 2018 et réélu en 2021.

La cellule d'animation du SAGE, constituée en 2024 de trois Equivalents Temps Plein (ETP), est composée comme suit : un poste d'animation générale, un poste de chargée d'études (suivi du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau et du SIG), 0,5 ETP pour le secrétariat-comptabilité et 0,5 ETP pour la communication.



Les dates clés du SAGE Vie et Jaunay

- ✓ **5 mars 2001** : Arrêté préfectoral fixant le périmètre du SAGE.
- ✓ **12 juillet 2002** : Arrêté préfectoral fixant la composition de la CLE.
- ✓ **15 juillet 2003** : Réunion instituant la CLE. Le portage du SAGE est assuré par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.
- ✓ **2004/2010** : Etudes d'élaboration du SAGE et consultation sur le projet.
- ✓ **15 septembre 2010 au 15 octobre 2010** : Enquête publique.
- ✓ **10 janvier 2011** : Adoption à l'unanimité du projet de SAGE par la CLE.
- ✓ **1^{er} mars 2011** : Approbation par M. le Préfet de la Vendée.
- ✓ **2011-2020** : Mise en œuvre du SAGE et engagement des études complémentaires.
- ✓ **2021** : Validation de l'état des lieux du SAGE actualisé.
- ✓ **2023** : Décision de révision du SAGE (adoption de la déclaration d'intention)

2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU ET DU BUREAU

2.1 PARTICIPATION AUX REUNIONS

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a été entièrement renouvelée par arrêté préfectoral n° 20-DDTM85-739 du 6 janvier 2021, modifié depuis.

Deux arrêtés portant modification de la composition de la CLE ont été pris par M. le Préfet de la Vendée pour l'intégration de deux nouveaux membres :

- M. Alain BOURASSEAU remplace M. Léopold PIETERS, en tant que représentant de la Fédération des chasseurs de la Vendée,
- M. André CLAUTOUR remplace M. Jean-Yves DUPE, en tant que représentant de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

La CLE Vie Jaunay compte 41 membres :

- 21 pour le collège des élus (51%),
- 13 pour le collège des usagers (32%),
- 7 pour le collège des services de l'Etat (17%).

Le Bureau compte 18 membres.

Plus d'informations sur la CLE :
<https://vie-jaunay.com/le-sage/la-commission-locale-de-leau>



En 2024, se sont tenues :

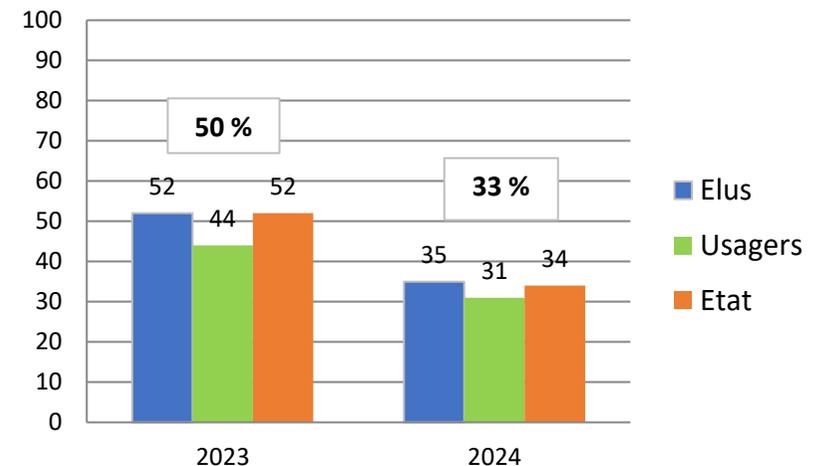
- 2 réunions de Bureau,
- 3 réunions de CLE.

Le taux de participation à ces réunions a été :

- **de 33 % pour la CLE** (50 % en 2023) :
 - collège des élus : 35 % (52 % en 2023),
 - collège des usagers : 31 % (44 % en 2023),
 - collège des services de l'Etat : 34 % (52 % en 2023) ;
- **de 67 % pour le Bureau** (74 % en 2023).



Taux de participation aux réunions de la CLE Vie Jaunay en 2023 et 2024 par collège



2.2 LES DECISIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU ET DU BUREAU

2.2.1 BUREAU DU 16 FEVRIER 2024, NOTRE-DAME-DE-RIEZ

Reporté pour cause de manifestations agricoles organisées à l'échelle nationale.

2.2.2 BUREAU DU 26 AVRIL 2024, NOTRE-DAME-DE-RIEZ

- **Elaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du bassin versant de la Vie et du Jaunay – Phase 3 « Scénarios et identification d'un programme d'actions » :**
 - présentation du projet de cahier des charges.
- **Feuille de route de la CLE 2025-2027 :**
 - présentation du projet.
- **Rapport annuel d'activités de la CLE et de la cellule d'animation du SAGE Vie Jaunay pour l'année 2023 :**
 - présentation du projet de rapport.
- **Avis sur les dossiers Loi sur l'eau :**
 - déconnexion du plan d'eau du Grand Défi – Pétitionnaire : SARL MCL - Localisation : commune de Saint-Julien-des-Landes : avis favorable avec recommandations,  [Consultez la délibération.](#)
 - restauration de la continuité écologique du plan d'eau du Moulin à Elise sur le ruisseau du Ruth (porter à connaissance) - Pétitionnaire : commune du Poiré-sur-Vie : avis favorable,  [Consultez la délibération.](#)
 - aménagement d'un lotissement d'habitation "Le Châtelet" à Apremont - Pétitionnaire : SIPO PHILAM : avis favorable avec recommandations.  [Consultez la délibération.](#)
- **Avis sur la cartographie des cours d'eau au titre de la police de l'eau (V12) :**
 - avis favorable.
- **Présentation du nouveau site internet : www.vie-jaunay.com.**
- **Questions diverses :**
 - information sur la démarche de labellisation « Espace Naturel Sensible » (ENS) du site de La Cautuère (ancienne carrière acquise par Vendée située à Saint-Christophe-du-Ligneron et utilisée en tant que réserve d'eau brute de secours).

2.2.3 CLE DU 24 MAI 2024, NOTRE-DAME-DE-RIEZ

○ **Tableau de bord du SAGE Vie Jaunay – Edition 2023 :**

- validé.



[Consultez le tableau de bord 2023.](#)

○ **Elaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du bassin versant de la Vie et du Jaunay :**

- phase 3 « Co-construction des scénarios et identification d'un programme d'actions » : validation du Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) pour effectuer la consultation des entreprises,
- délégation des avis de la Commission Locale de l'Eau au Bureau : validée,
- réalisation d'une enquête citoyenne sur l'eau : validée.



[Consultez la délibération.](#)



[Consultez la délibération.](#)

○ **Convention de partenariat entre le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et la Chambre d'agriculture Pays de la Loire :**

- validée.



[Consultez la délibération.](#)

○ **Feuille de route de la CLE 2025-2027 :**

- validée.



[Consultez la délibération.](#)

2.2.4 CLE DU 20 SEPTEMBRE 2024, GIVRAND

○ **Rapport annuel d'activités de la Commission Locale de l'Eau et de la cellule d'animation du SAGE Vie Jaunay pour l'année 2023 :**

- validé.



[Consultez le rapport.](#)

○ **Etat d'avancement de l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du bassin de la Vie et du Jaunay**

- résultats de l'enquête citoyenne sur l'eau,
- résultat de la consultation des entreprises sur le marché « Co-construction des scénarios et identification d'un programme d'actions » : le groupement AUXILIA - VERTIGO LAB a été retenu par le Bureau du Syndicat Mixte,



[Consultez les résultats de l'enquête citoyenne.](#)

○ **Contrat Territorial Eau 2022-2024 : présentation synthétique du bilan à mi-parcours :**

- validé.



[Consultez le bilan du CT Eau 2022-2024.](#)

2.2.5 BUREAU DU 23 OCTOBRE 2024, NOTRE-DAME-DE-RIEZ

- **Avis sur la création d'un plan d'eau soumis à déclaration au titre de l'article L.214.1 et suivants :**
 - avis défavorable,
 - présentation d'un logigramme d'aide à la décision.



Consultez la délibération.

2.2.6 CLE DU 29 NOVEMBRE 2024, LA CHAPELLE-HERMIER

- **Contrat Territorial (CT) Eau Vie Jaunay : avis sur le programme d'actions 2025-2027 :**
 - avis favorable.
- **Orientations budgétaires 2025 de la mission « SAGE » :**
 - avis favorable.
- **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du bassin de la Vie et du Jaunay :**
 - calendrier de lancement de l'étude « Co-construction des scénarios et identification d'un programme d'actions »,
 - avis sur la création de plans d'eau : proposition d'un logigramme : validé.
- **Questions diverses :**
 - distribution de la Lettre du SAGE Vie et Jaunay de l'année 2024,
 - information sur l'animation agricole se tenant le 5 décembre 2024 à Beaufou sur la thématique « Implanter, récolter et valoriser les méteils en fourrages et grains », organisée dans le cadre du CT Eau Vie Jaunay 2022-2024,
 - visite du chantier de la Zone de Transition Végétalisée du programme JOURDAIN, commentée par Vendée Eau.



Consultez la délibération.



Consultez la délibération.



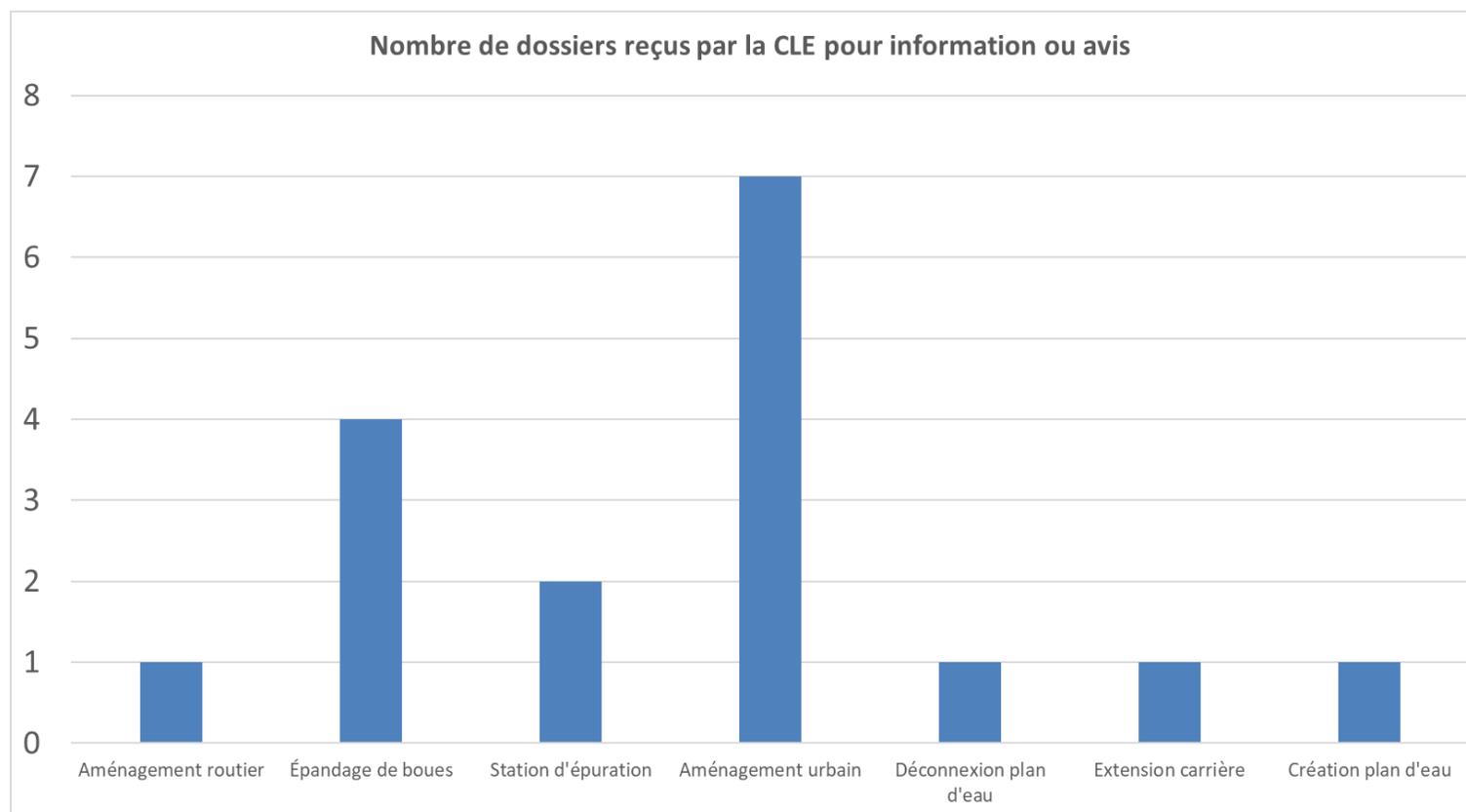
[Consultez la lettre d'informations du SAGE 2024.](#)

2.3 RESUME DES AVIS DE LA CLE OU DU BUREAU

2.3.1 DOSSIERS REÇUS POUR AVIS OU INFORMATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

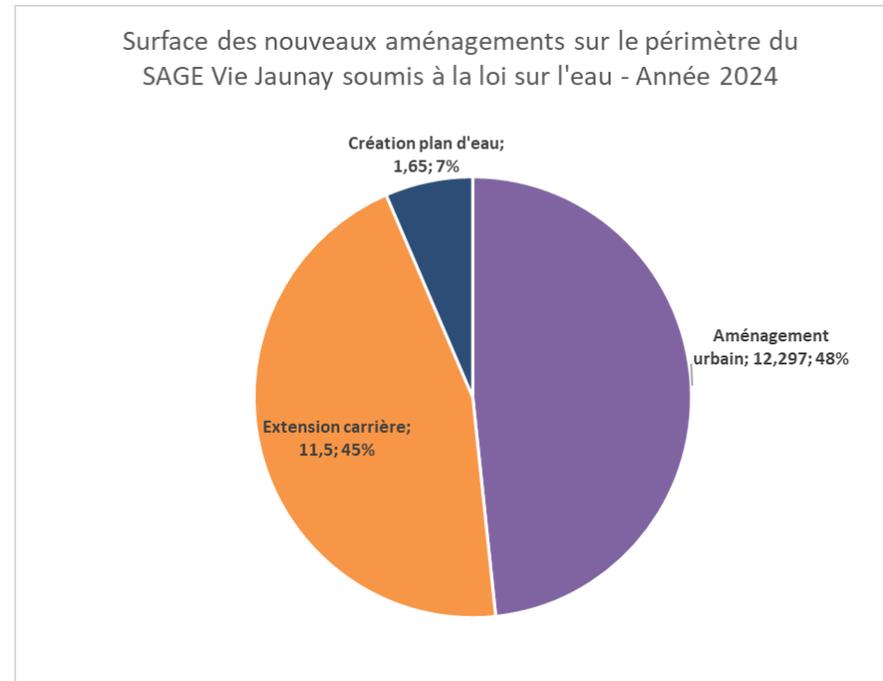
Les dossiers reçus au titre de la loi sur l'eau sont répartis en 10 dossiers transmis pour information et 7 dossiers pour lesquels l'avis de la CLE est sollicité (2 dossiers de déclaration et 5 dossiers d'autorisation). L'annexe 1 détaille l'ensemble des **17 dossiers reçus en 2024**. En l'absence d'avis formulé, l'avis est réputé favorable.

Typologie des dossiers



Surface aménagée

Les nouveaux aménagements représentent une surface cumulée de 25,45 ha (10,9 ha en 2023 et 45 ha en 2022).



Impacts des aménagements et prise en compte du SAGE

Régulation des eaux pluviales :

A partir d'1 ha de surface aménagée, augmentée le cas échéant de la surface du bassin versant interceptée, les aménagements sont soumis à la loi sur l'eau (une procédure d'autorisation est requise à partir de 20 ha).

L'article 4 du règlement du SAGE préconise la mise en œuvre de techniques alternatives de type infiltration à la parcelle, noues paysagères et/ou bassin enherbé de faible profondeur pour que la végétation puisse s'installer et épurer les eaux pluviales.

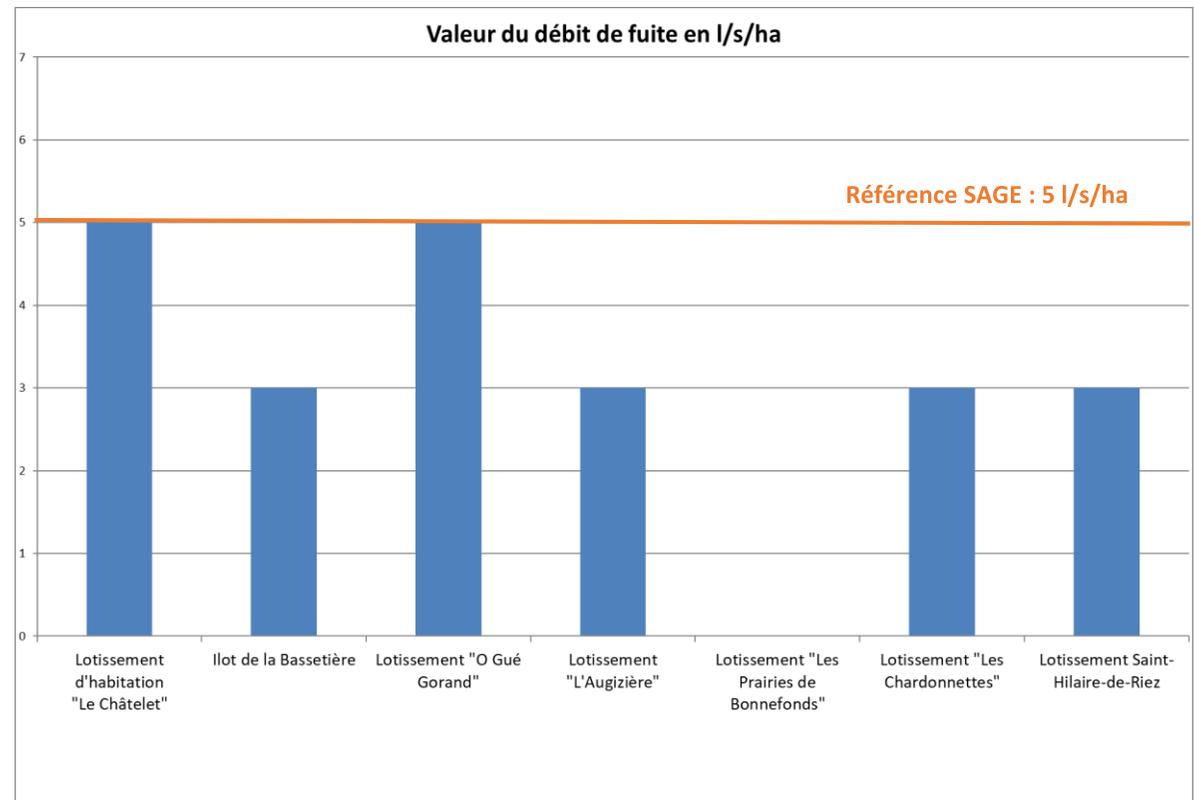
Ce même article précise aussi une valeur de débit de fuite à 5 l/s/ha.

100 % des dossiers la respectent.

La disposition 3D-2 du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 « Réduire les rejets d'eaux de ruissellement dans les réseaux d'eaux pluviales » indique que « *A défaut d'une étude spécifique précisant la valeur de ce débit de fuite [dans le cadre des SCOT, PLU ou carte communale], le débit de fuite maximal sera de 3 l/s/ha pour une pluie décennale.* ».

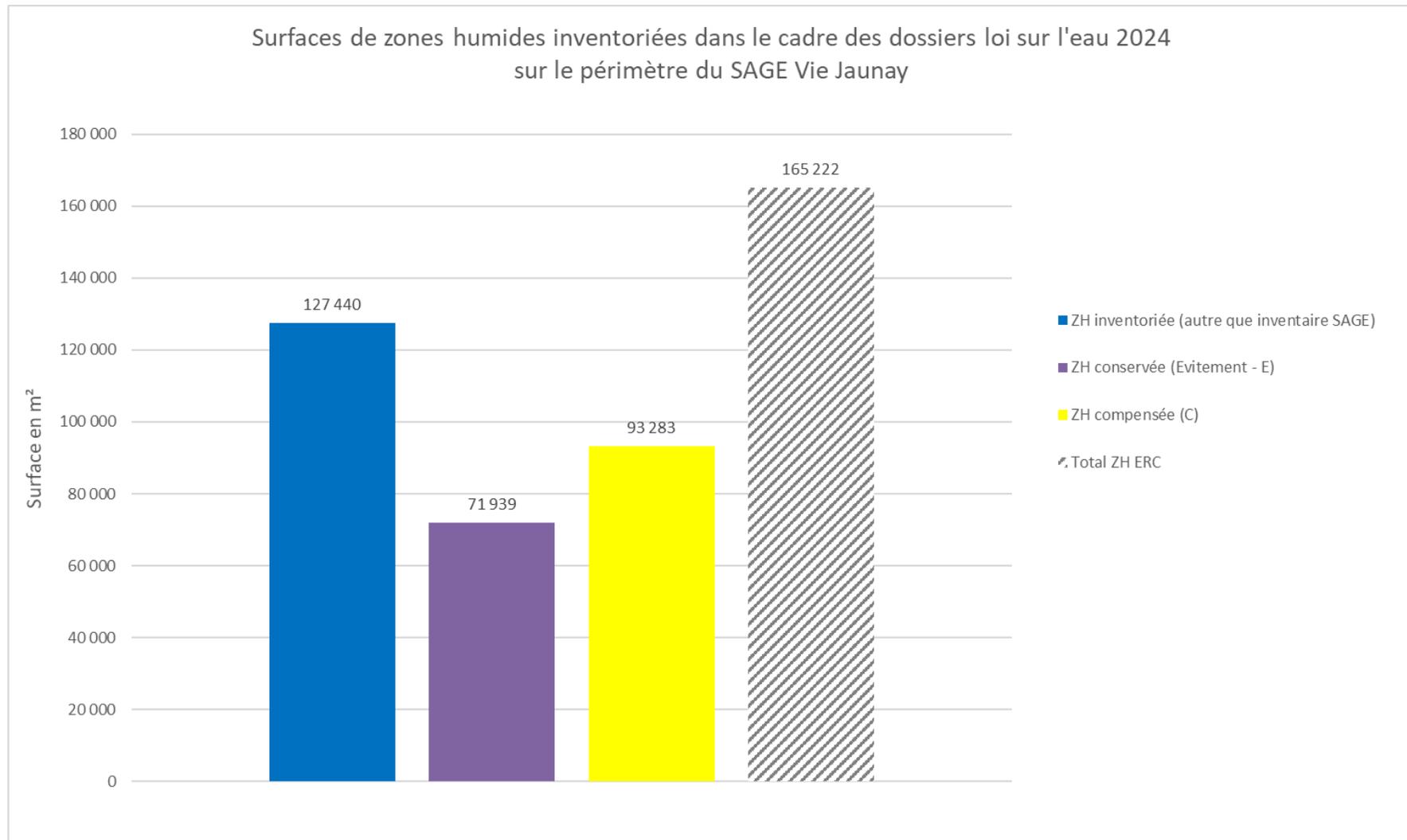
70 % des dossiers la respectent.

Notons que pour le lotissement « Les prairies de Bonnefonds », un principe de gestion des eaux pluviales à la parcelle est mis en œuvre sur le domaine public et privé, pour une pluie décennale équivalente à 42 mm, soit zéro rejet.



Zones humides :

Sur 127 440 m² (12,7 ha) de zones humides inventoriées dans le cadre des aménagements, aucune n'est classée à l'article 5 du règlement du SAGE Vie Jaunay. 56 % des zones humides inventoriées ont pu être conservées par des mesures d'évitement (les aménagements ont directement impacté 55 501 m² de zones humides). Les mesures compensatoires ont concerné 93 283 m² de zones humides.



Gestion quantitative :

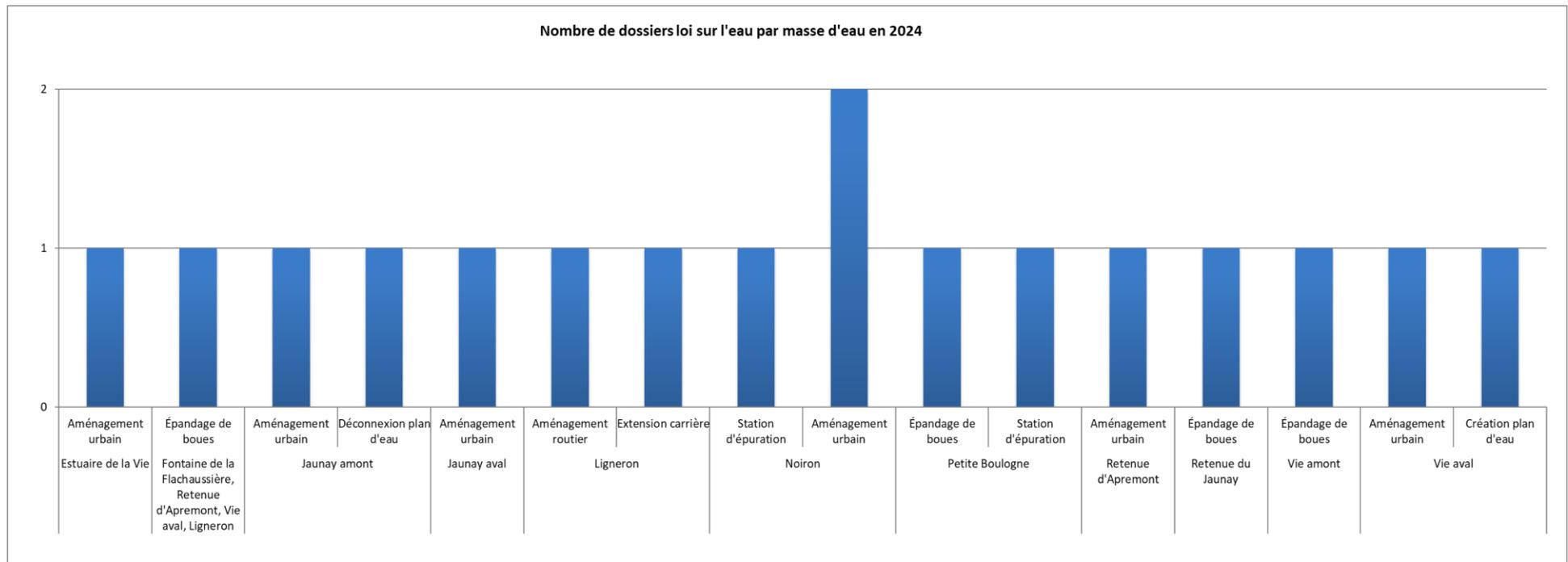
Au-delà de la disposition n° 11 qui vise à favoriser la création de retenues de substitution à remplissage hivernal, le SAGE ne règlemente pas spécifiquement les prélèvements. Notons qu'une étude de détermination des volumes d'eau prélevables a été réalisée et qu'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) est en cours d'élaboration.

En 2024, une demande de création de plan d'eau à remplissage hivernal a été déposée pour une capacité de 40 000 m³.

Comme chaque année, une demande d'autorisation temporaire de prélèvement de l'eau superficielle dans la Vie, en aval du barrage d'Apremont a été formulée par l'Association syndicale des marais de la Vie. Elle concerne environ 25 irrigants et un besoin de 1 000 000 m³ du 1^{er} avril au 30 septembre 2024. Un protocole de gestion spécifique est mis en place avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Vendée, qui répartit le volume attribué aux exploitations concernées et fixe les règles de gestion.

Synthèse par masse d'eau :

L'ensemble des masses d'eau douce superficielles est impacté par ces dossiers.



3. AUTRES REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE

En 2024, au-delà des réunions spécifiques organisées dans le cadre de la coordination du Contrat Territorial Eau, du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau, des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), du dispositif des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et des actions de communication et de sensibilisation, la cellule d'animation du SAGE a participé à différentes réunions et suivi différents webinaires :

o Démarches locales :

- 17 janvier : réunion sur le protocole de gestion de l'irrigation de la Vie aval à la DDTM,
- 19 janvier : COPIL sur les sondes capacitives de l'ASAI du Gué Gorand,
- 13 février : réunion sur l'étude diagnostique, schéma directeur et zonage des eaux pluviales de l'agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
- 16 février : restitution de la démarche de gestion et de valorisation des haies et accotements herbacés de voirie menée par Vendée Eau sur la commune de La Chapelle-Palluau,
- 22 février : réunion de présentation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
- 25 mars : réunion sur le dossier d'autorisation environnementale relatif à la construction d'une nouvelle station d'épuration à Aizenay,
- 26 août : réunion sur le projet de réaménagement de la piste cyclable de la ZAE du Soleil Levant au Vendéopôle à Givrand,
- 6 septembre : réunion sur le projet de lotissement de la Marchaizière porté par la commune de Coëx,
- 17 septembre : COPIL « étude diagnostique et schéma directeur eaux usées » du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,
- 18 septembre : réunion sur le projet de lotissement de la Marchaizière porté par la commune de Coëx,
- 26 novembre : atelier thématique "Ressources, environnement, énergie" organisé par Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération dans le cadre de la révision du SCOT et de l'élaboration du PLUI,
- 11 décembre : entretien avec le bureau d'études en charge de la révision du SCOT et de l'élaboration du PLUI (volet environnement – gestion de l'eau) du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération,
- 17 décembre : COPIL « étude diagnostique et schéma directeur eaux usées » du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,
- 18 décembre : réunion de suivi de la pollution liée à l'exploitation de la carrière CTCV organisée par la sous-préfecture des Sables d'Olonne,
- 18 décembre : rencontre de la nouvelle directrice du Syndicat Mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers et animatrice SAGE,

o Réunions/visioconférences/interventions à l'échelle départementale, régionale et nationale :

- 11 janvier : visioconférence des présidents de CLE (et animateurs) sur le projet de décret SAGE organisée par l'ANEB (Association nationale des élus de bassins),
- 7 mars : webinaire RDVEau « Comment organise-t-on le partage de l'Eau en France ? »,
- 23 avril : réunion d'échange entre chargés de mission gestion quantitative à l'échelle des Pays de la Loire à la DREAL Nantes,
- 27 mai : webinaire « Comment adapter la gestion locale de l'eau au changement climatique ? »,
- 13 septembre : visioconférence sur la trajectoire de sobriété du bassin Loire-Bretagne,
- 27 et 28 août : rencontre des animateurs de SAGE Loire-Bretagne organisée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à La Petite Boissière (79),

- 26 septembre : colloque "La REUT au service de l'eau potable en France et à l'étranger" organisé par Vendée Eau aux Sables d'Olonne,
- 27 septembre : visite de l'usine d'affinage du programme Jourdain aux Sables d'Olonne,
- 15 octobre : réunion du groupe d'acteur élargi du PTGE Grand Lieu, commune de La Planche,
- 8 novembre : webinaire de présentation du 12e programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- 14 novembre : groupe régional des données sur l'eau organisé par TEO, à Angers,
- 20 novembre : journée technique "Rafraîchir nos villes et villages grâce aux eaux pluviales" organisée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, à Poitiers,
- 26 novembre : webinaire sur l'hydrologie régénérative,
- 26 novembre : webinaire "Pourquoi et comment mettre en œuvre une politique de transition hydrique" – CNFPT
- décembre : visite de réalisations autour de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales organisée par le Conseil Départemental de la Vendée
- 10 décembre : webinaire « Vers une adhésion collective des PTGE : Stratégie de gouvernance et démarches d'animations pour un projet commun », organisé par la Région Grand Est,
- 19 décembre : visioconférence sur la consultation sur les enjeux sur l'eau et les modalités de consultation organisée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

4. MISE EN ŒUVRE DU SAGE

4.1 ETAT DES MASSES D'EAU – ETAT 2019 (DONNEES 2015-2017)

La dernière évaluation de l'état des masses d'eau est celle publiée fin 2019, prenant en compte l'état 2017. Dans le cadre de la révision du SDAGE Loire-Bretagne, un nouvel état des lieux des masses d'eau devrait être disponible en 2025. Une concertation technique a été menée par le secrétariat technique local de bassin du 2 décembre 2024 au 31 janvier 2025.

Les masses d'eau de surface

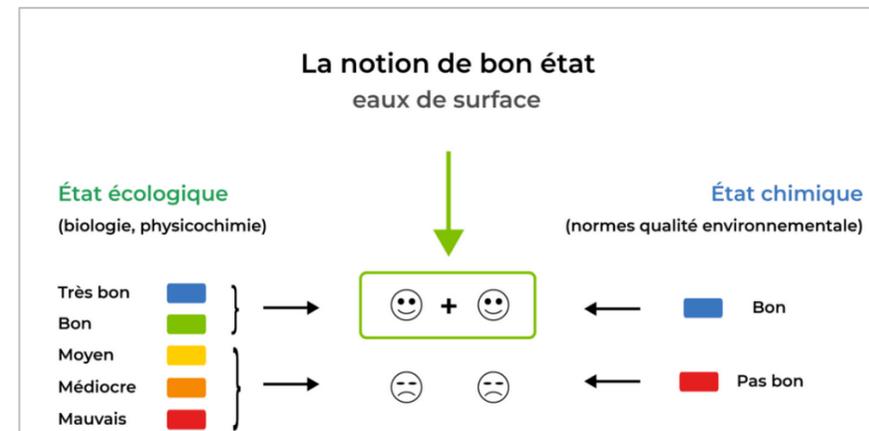
La DCE (Directive Cadre sur l'Eau) définit le "bon état" d'une masse d'eau de surface lorsque l'état écologique et l'état chimique de celle-ci sont au moins bons.

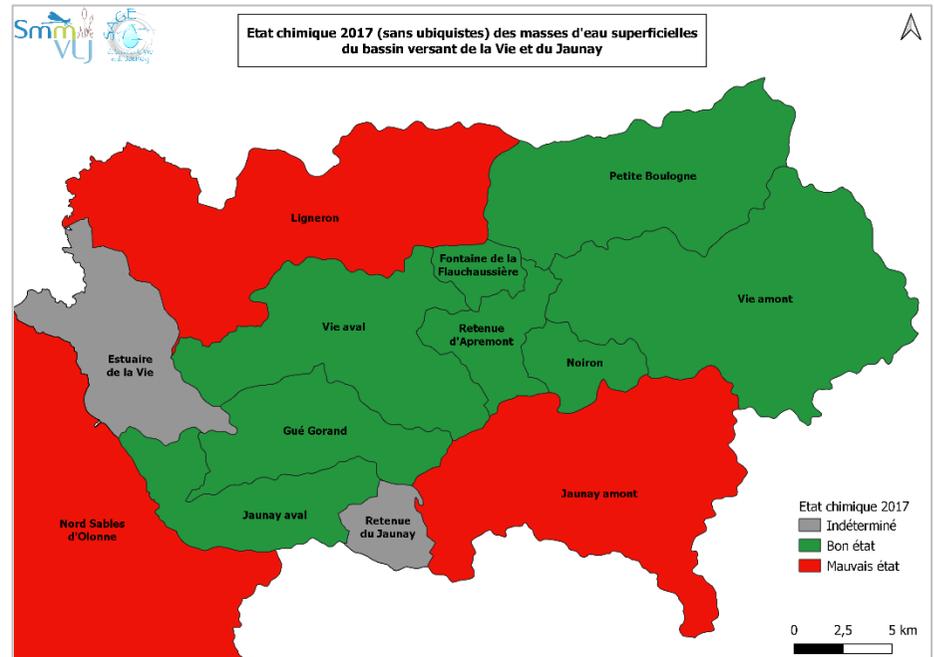
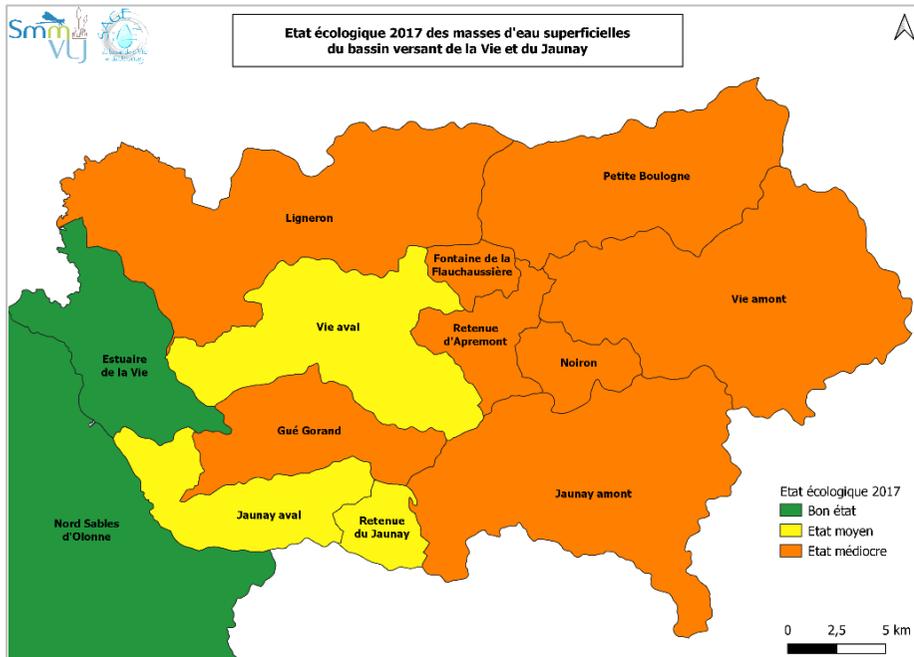
Sur le périmètre du SAGE Vie Jaunay prolongé par sa façade littorale, on compte 13 masses d'eau de surface : 9 masses d'eau « Cours d'eau », 2 masses d'eau « Plans d'eau », une masse d'eau de transition et une masse d'eau littorale.

➤ **Etat écologique : 15 % des masses d'eau de surface ont atteint l'objectif de bon état écologique ou de bon potentiel (2/13) :**

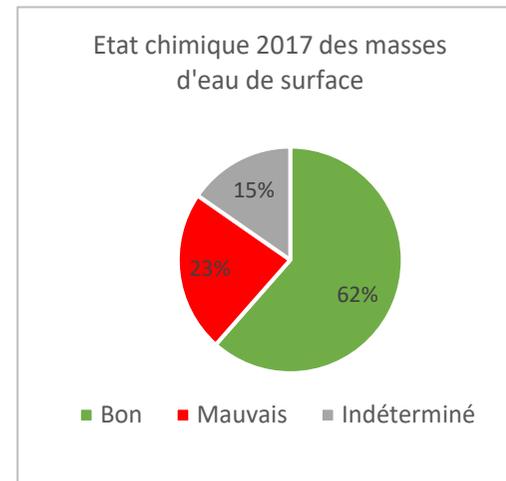
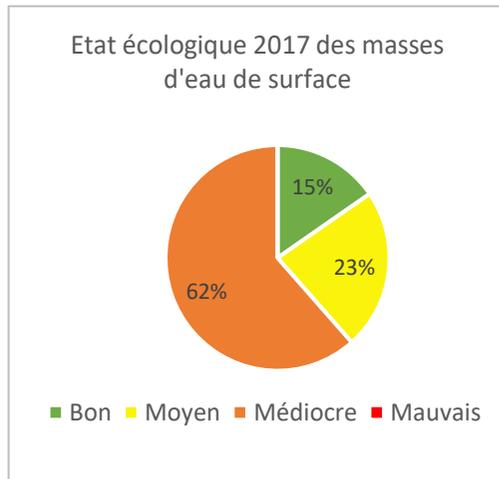
- ✓ la masse d'eau côtière « Nord Sables d'Olonne »,
- ✓ la masse d'eau « Estuaire de la Vie » ;

➤ **Etat chimique (sans ubiquistes) : 62 % des masses d'eau de surface sont en bon état (8/13).** Pour le Jaunay amont, il est noté la présence de cadmium et pour le Lignerons de 4-nonylphenols.





[LG1]



Les masses d'eau souterraines

Le bon état d'une eau souterraine est l'état atteint par une masse d'eau souterraine lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins bons.

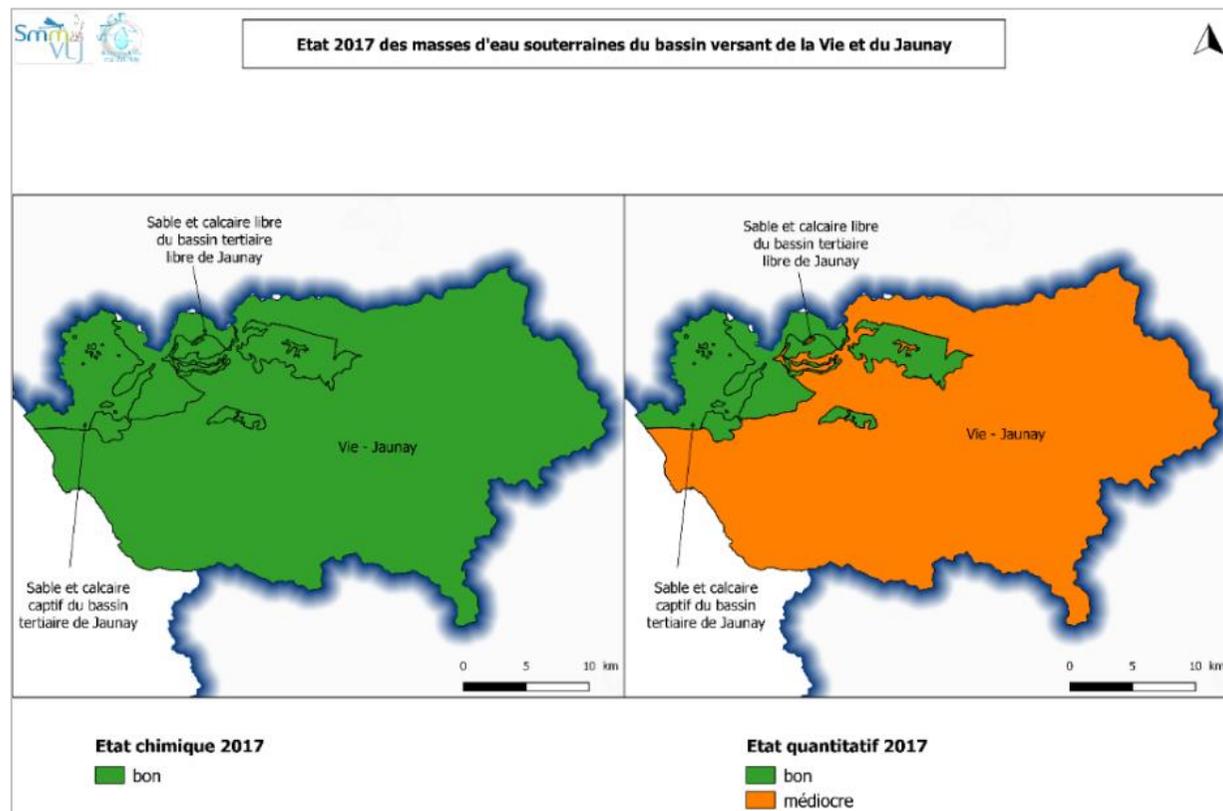
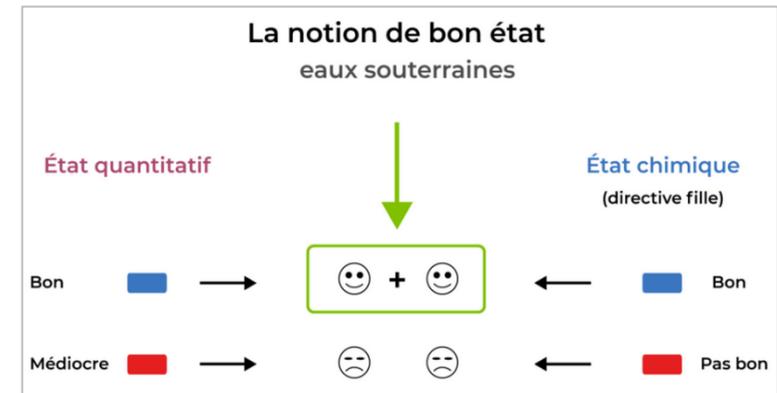
Sur le périmètre du SAGE Vie Jaunay, on compte trois masses d'eau souterraines :

- nappe du socle : Vie Jaunay,
- sable et calcaire libre du bassin tertiaire libre du Jaunay,
- sable et calcaire captif du bassin tertiaire du Jaunay.

➤ **Etat quantitatif : 67 % des masses d'eau sont en bon état (2/3).**

- ✓ La masse d'eau du socle est classée en état quantitatif médiocre.

➤ **Etat chimique : 100 % des masses d'eau sont en bon état.**

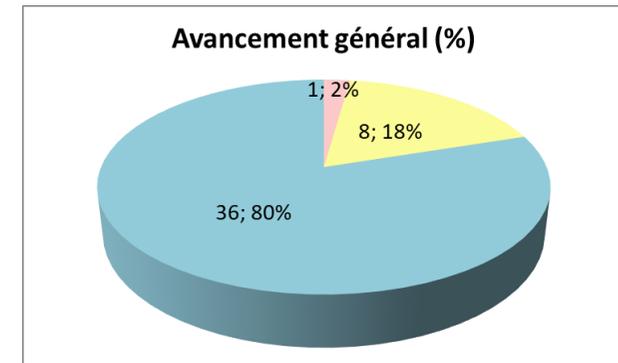
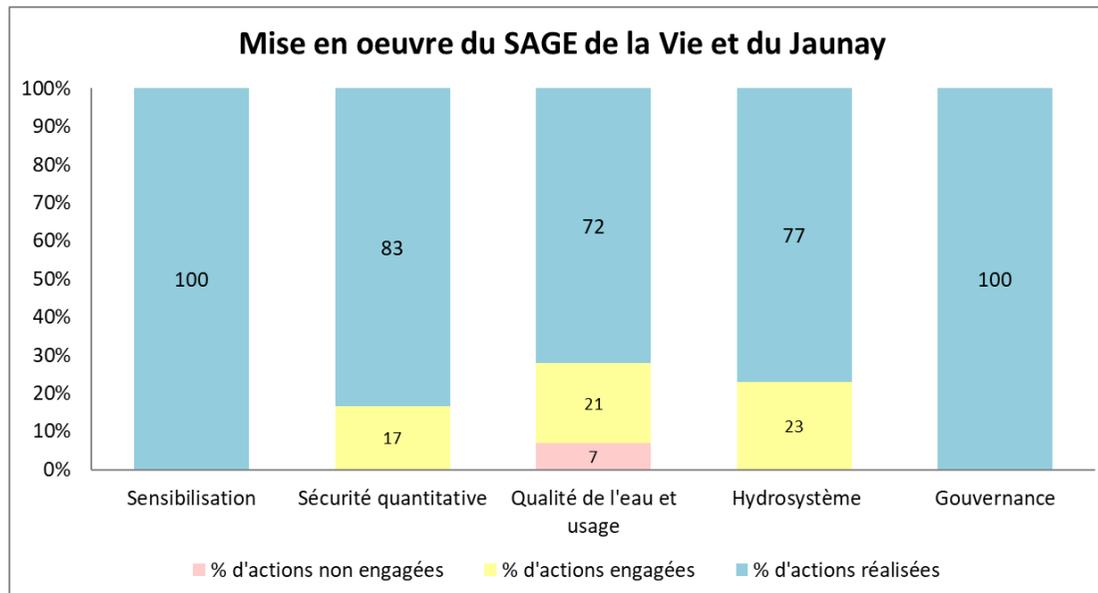


4.2 ETAT D'AVANCEMENT DU SAGE

La majeure partie des actions prévues dans le cadre du SAGE sont réalisées, notamment via les opérations de contractualisation que la cellule d'animation du SAGE coordonne. La taille du territoire (37 communes) permet en effet de mettre en place des opérations de bassin versant à l'échelle du territoire du SAGE sans découpage supplémentaire. D'abord mise en place pour le Contrat Régional de Bassin Versant, cette contractualisation à l'échelle du périmètre du SAGE, avec une coordination par la CLE, a été actée pour le Contrat Territorial 2015-2019 en regroupant les thématiques « milieux aquatiques » et « pollutions diffuses ». Elle a été confortée dans la stratégie 2022-2027 dont la traduction opérationnelle s'est inscrite dans le Contrat Territorial Eau 2022-2024.

Concernant la gestion quantitative, l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau a démarré en 2022 et s'est poursuivie en 2024. Concernant la disposition 7 « Favoriser la réutilisation des eaux », on peut noter la concrétisation de l'expérimentation à travers le programme Jourdain.

Fin 2024, l'état d'avancement général est de 98 % d'actions réalisées ou engagées, dont 80 % réalisées. L'annexe 2 détaille l'état d'avancement des actions pour chacun des enjeux du SAGE.



[Consultez le SAGE en vigueur.](#)

Au final, une seule action n'est pas engagée. Il s'agit de l'action A.III.9 « Accompagner les communes à la réalisation de zonage pluvial par la mise en place d'une assistance technique ». Une première réunion a néanmoins été organisée sur le thème de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales fin 2018 ainsi qu'un colloque inter-SAGE sur la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) en 2021. Une formation des élus et membres de CLE avec visites de sites a eu lieu le 6 décembre 2023 et des visites techniques ont été suivies en 2024 (à l'échelle du bassin Loire-Bretagne et du Département de la Vendée).

4.3 CONTRACTUALISATION – LES CONTRATS DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE

4.3.1 LE CONTRAT TERRITORIAL EAU VIE JAUNAY 2022-2024

Le Contrat Territorial (CT) Eau Vie Jaunay 2022-2024 s'inscrit dans la continuité des précédents contrats et notamment du Contrat Territorial 2015-2019 dont le bilan a été réalisé en 2019-2020, dans le cadre d'une étude globale incluant la programmation future. Il est coordonné par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ) dans le cadre de sa mission SAGE.

Son périmètre correspond au périmètre du SAGE Vie Jaunay, à savoir le bassin versant Vie Jaunay, couvrant une superficie de 780 km².

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a défini une feuille de route sur la stratégie territoriale 2022-2027 et a donné un avis favorable au projet de Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024, lors de la séance du 15 octobre 2021. Le projet de CT Eau Vie Jaunay 2022-2024 a ensuite été approuvé par les différents partenaires financiers et signé officiellement le 9 décembre 2022, en présence des représentants des financeurs et des maîtres d'ouvrage.



Le contrat a pour objectif la mise en place d'actions de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides dont les marais). Un bilan d'activités annuel spécifique au Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024 est produit chaque année.

L'année 2024 a été consacrée à la mise en œuvre du programme annuel du Contrat Territorial Eau, d'une part, et au bilan à mi-parcours, d'autre part. Ce bilan a permis de revoir la programmation initiale 2025-2027.

[En savoir plus sur le CT Eau Vie Jaunay.](#)



4.3.2 LE CONTRAT REGIONAL DE BASSIN VERSANT (CRBV) 2019-2020

Ce contrat a été signé le 7 juillet 2019 à Apremont par Mme Christelle MORANÇAIS, présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire, M. Hervé BESSONNET, président du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, et M. Auguste GUILLET, 1^{er} vice-président de la Commission Locale de l'Eau.

Le montant du contrat se porte à **1 461 513 € HT**, sur lequel le **Conseil Régional des Pays de la Loire contribue à hauteur de 567 231 €, soit une participation moyenne de 38,8 %**.

Il comporte 22 opérations différentes répondant à l'ensemble des enjeux du SAGE et vise les objectifs généraux suivants :

- Poursuivre la dynamique engagée depuis 2011 :
 - économiser l'eau potable,
 - conforter les résultats concernant la baisse de l'utilisation des pesticides,
 - développer les actions de réduction de l'érosion et du ruissellement,
 - mettre en œuvre le programme pluriannuel de restauration des milieux aquatiques sur les années 2019 et 2020,
 - poursuivre la sensibilisation et l'information ;
- Engager de nouvelles actions :
 - gestion économe de la ressource en eau en agriculture,
 - confortement du maillage bocager sur le bassin versant aval,
 - restauration de la continuité écologique sur plan d'eau ;
- Assurer la transition avec le futur Contrat 2021-2023 construit en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Département de la Vendée.

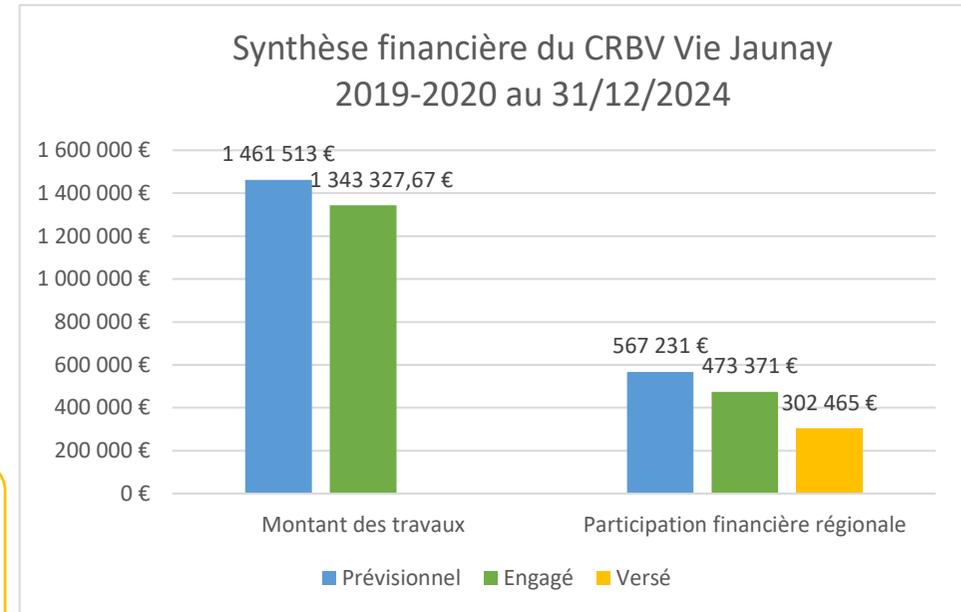


Six maîtres d'ouvrage se sont engagés dans ce contrat : le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, Vendée Eau, la Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, les communes du Fenouiller et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et les GEDA locaux accompagnés de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire.

Trois dossiers ont été soldés en 2024 :

- *Vendée Eau* :
 - Action n° 2.3 *Accompagnement des communes à atteindre le zéro phyto ou à le maintenir => montant versé : 2 716,45 € pour un montant de dépenses de 3 880,64 € HT ;*
- *Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay* :
 - Action n° 4.4 *Communication du SAGE - Année 2020 => montant versé : 928,72 € (montant versé total de 1 928,72 €) pour un montant de dépenses total de 8 036,01 € HT,*
 - Action n° 4.5 *Information et communication des contrats - phase 1 => montant versé : 2 236,88 € sur un montant total de dépenses de 19 413,41 € TTC.*

Au 31/12/2024, l'enveloppe du CRBV 2019-2020 (567 231 €) est engagée à hauteur de 83 % (473 371 €). 53 % de l'enveloppe prévisionnelle est versée aux différents maîtres d'ouvrage porteurs d'actions (302 465 €).



Cinq dossiers restent à solder :

- *Vendée Eau* : Action 1.1 *Accompagnement des collectivités, particuliers, campings et collèges à la réduction des consommations en eau dans le cadre du programme "Chaque goutte compte" : aide prévisionnelle de 17 500 € (arrêté de subvention valable jusqu'au 21/05/2025) ;*
- *Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération (arrêtés de subvention valable jusqu'au 21/05/2025) :*
 - Action 1.2 *Continuer la démarche d'économie d'eau potable sur les bâtiments de la communauté d'agglomération : aide prévisionnelle de 5 145 €,*
 - Action 1.3 *Sensibilisation des collégiens aux économies d'eau : aide prévisionnelle de 8 960,00 € ;*
- *Commune Saint-Gilles-Croix-de-Vie* : Action 1.4 *Collecte, stockage et réutilisation des eaux pluviales en substitution de l'eau potable sur 2 secteurs : aide prévisionnelle de 46 984 €. L'arrêté de subvention est valable jusqu'au 25/09/2024. La commune dispose d'un délai de 6 mois pour produire les pièces justificatives nécessaires au versement de la subvention régionale ;*
- *Commune du Poiré-sur-Vie* : Action 3.5 *Restauration de la continuité écologique sur plan d'eau : aide prévisionnelle de 120 000 € (avance de 50 % déjà versée). L'arrêté de subvention est valable jusqu'au 21/05/2025. La commune a sollicité une prorogation de délai auprès de la Région.*

4.4 ENJEU GESTION QUANTITATIVE

4.4.1 LE PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne (SDAGE) reconnaît le bassin Vie Jaunay comme « Bassin avec un plafonnement, au niveau actuel, des prélèvements à l'étiage pour prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif » (disposition 7B3). Ce classement est maintenu dans le SDAGE actuel, mais est soumis à l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau afin d'éviter un classement en Zone de Répartition des Eaux par arrêté préfectoral, plus contraignant.

En 2021, la feuille de route pour l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur le bassin versant Vie Jaunay a été construite avec une commission ad hoc (commission gestion quantitative), appuyée dans ses travaux par un groupe de travail technique. Cette feuille de route a été approuvée par la Commission Locale de l'Eau, le comité syndical du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, puis transmise au Préfet de Région des Pays de la Loire. Les étapes clés du PTGE sont synthétisées dans le schéma ci-après :

Etapes clés et calendrier du PTGE Vie Jaunay

Phase 1 – Emergence du PTGE

Validation de la feuille de route par la CLE et le SMMVLJ

Juin 2021

Transmission au préfet

Phase 2 – Etat des lieux - diagnostic de territoire (Etude HMUC)

- Marché CACG HMUC
- 6 réunions GTT, 3 réunions commission GQ + une CLE élargie (COFIL PTGE)

- Choix des DOE et VP basses eaux et modalités hors période de basses eaux : une réunion du GTT, de la Commission GQ et de CLE

Mai 2023

Restitution phase 2 au COFIL

Novembre 2023

Vote en CLE

Consultation des habitants du bassin versant via une enquête citoyenne sur  **Juin – juillet 2024**

Phase 3 – Scénarii et identification d'un programme d'actions

Phase 4 – Mise en œuvre du PTGE



Glossaire

PTGE : projet de territoire pour la gestion de l'eau

HMUC : hydrologie, milieux, usages, climat

GTT : groupe de travail technique

GQ : gestion quantitative

COFIL : comité de pilotage

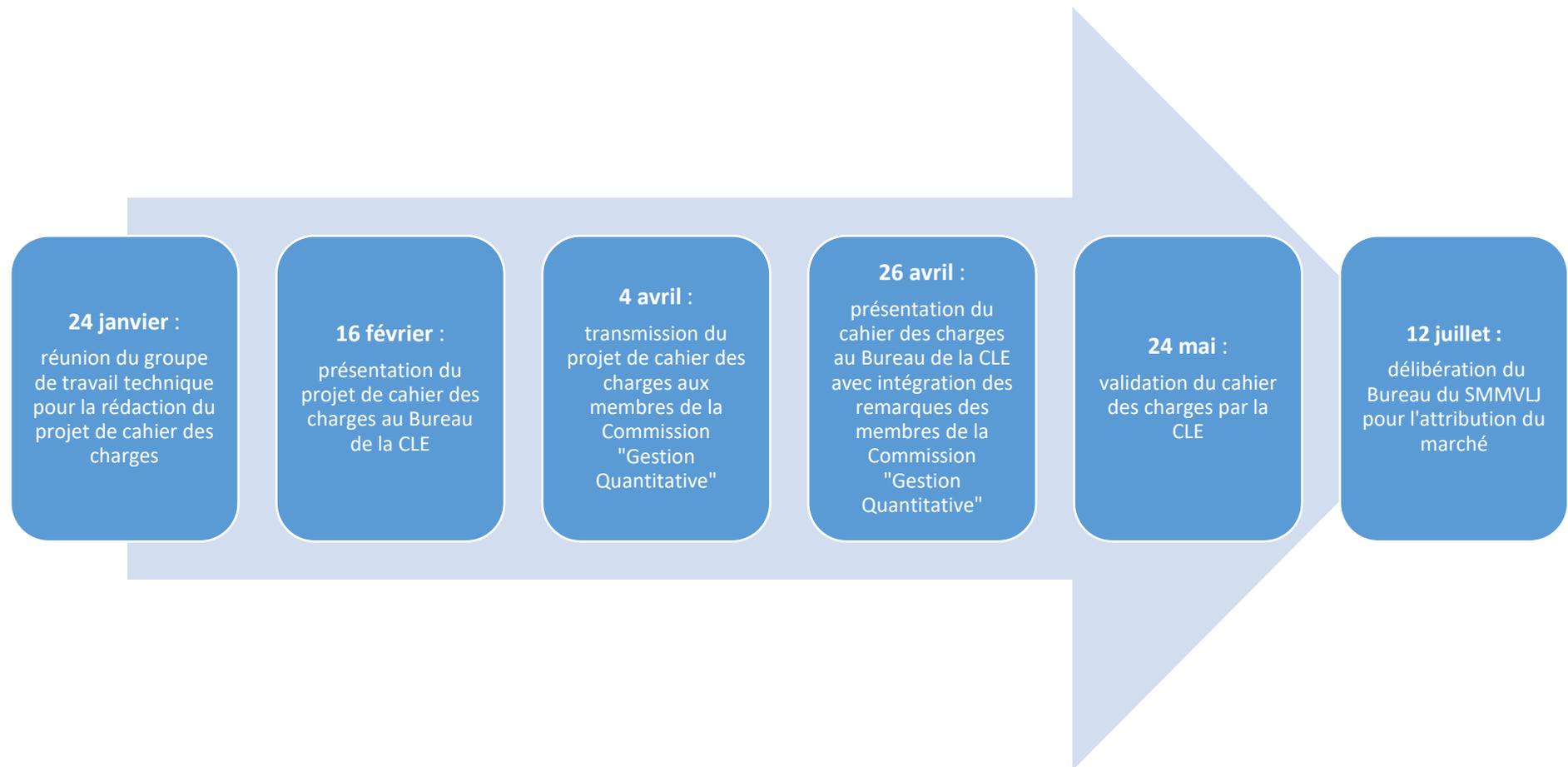
DOE : débit objectif d'étiage

VP : volume prélevable

REDACTION DU CAHIER DES CHARGES POUR LA PHASE 3 ET CHOIX DU PRESTATAIRE

Le cahier des charges de consultation pour la phase 3 « Co-construction des scénarios et identification d'un programme d'actions » a été élaboré avec les différentes instances de gouvernance du PTGE. Le marché a été attribué au groupement AUXILIA – VERTIGO LAB par le Bureau du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Le démarrage de l'étude, initialement prévue pour septembre 2024, a finalement été repoussé à 2025, compte tenu de la fermeture du portail de dépôt des aides de l'Agence de l'eau « Démarches-simplifiées » en cours d'année 2024 et du basculement vers le nouvel outil « Rivage » en début d'année 2025.



ENQUETE CITOYENNE

Durant les mois de juin et juillet 2024, la Commission Locale de l'Eau et le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay ont proposé une **enquête sur l'eau à destination des habitants des 37 communes du bassin versant Vie et Jaunay**.

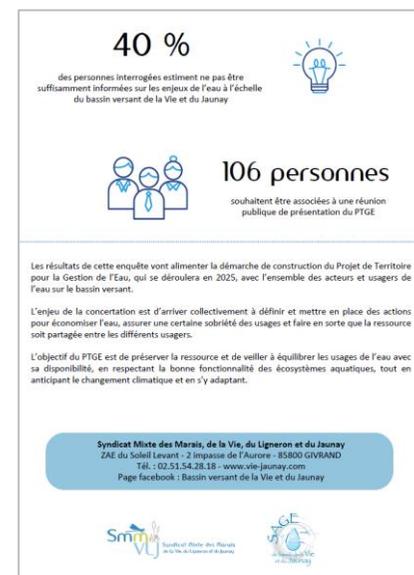
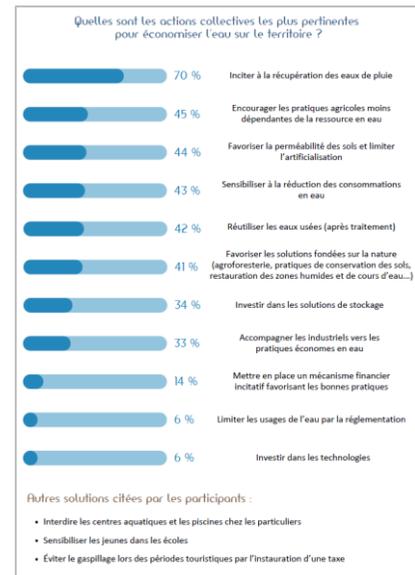
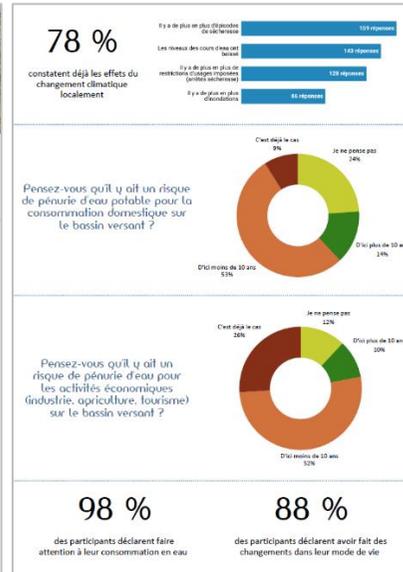
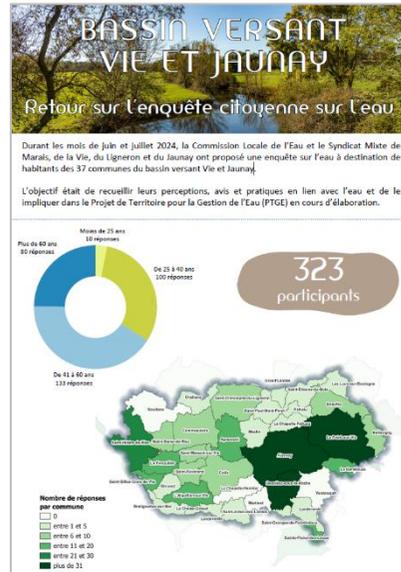
L'objectif était de recueillir leurs perceptions, avis et pratiques en lien avec l'eau et de les impliquer dans le **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)** en cours d'élaboration.

Le questionnaire a été partagé sur facebook et des exemplaires papier ont été envoyés aux mairies et intercommunalités afin qu'elles les mettent à disposition des habitants.

323 personnes ont répondu à l'enquête.

La synthèse des résultats est présentée ci-contre et est également accessible en consultant le site internet : www.vie-jaunay.com, « Nos actions », « La gestion quantitative de l'eau ».

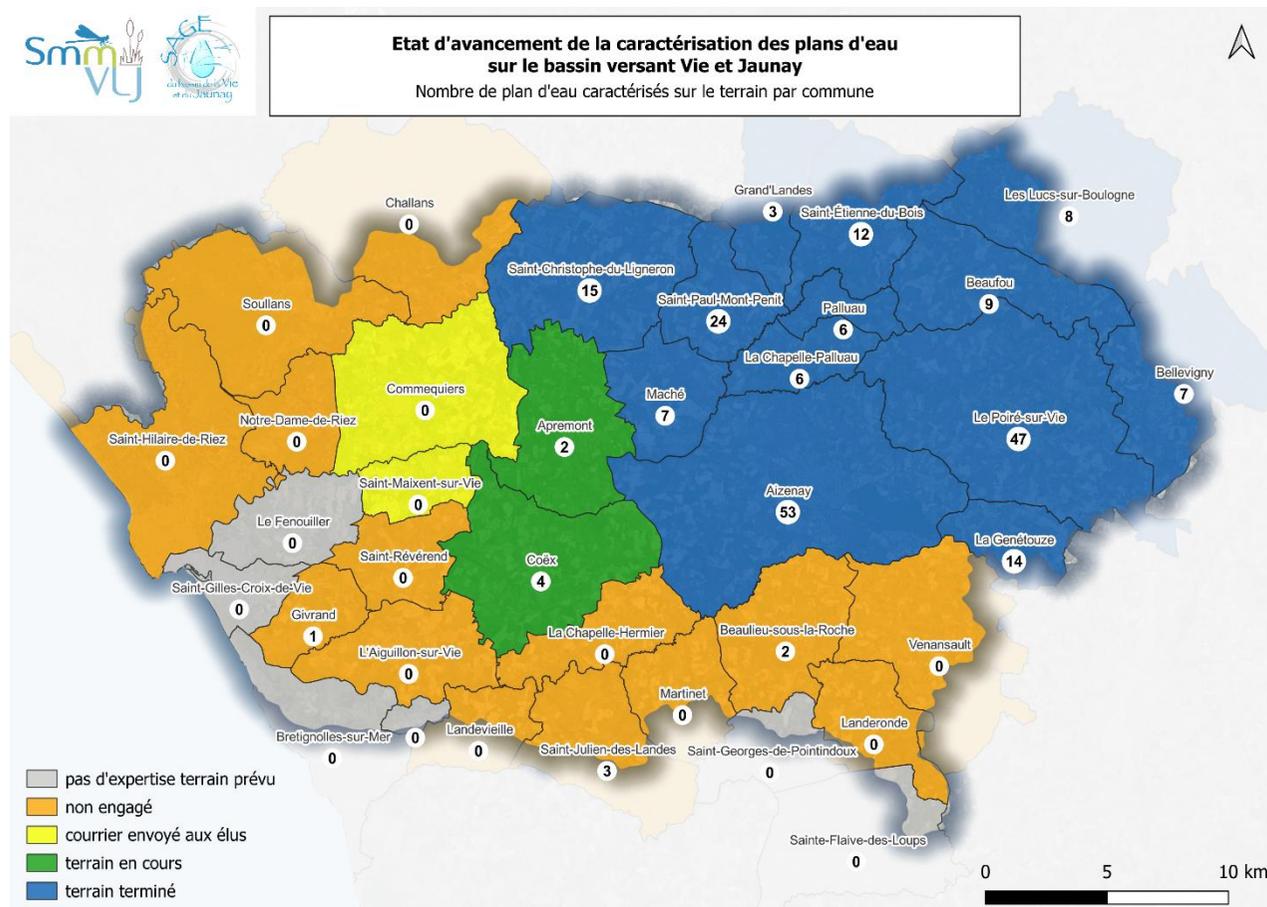
[Consultez les résultats de l'enquête.](#)



INVENTAIRE DE PLANS D'EAU ET DES PRELEVEMENTS

En 2024, **10 plans d'eau ont fait l'objet d'une visite de terrain** en présence de l'exploitant ou du propriétaire. Parmi ces plans d'eau, 6 ont un usage récréatif et 4 un usage agricole (irrigation et/ou abreuvement). L'année 2024 a été marquée par la crise agricole et par une situation météo très pluvieuse. Dans ce contexte, une temporisation des rendez-vous avec les agriculteurs a été préférée.

Pour mémoire, la caractérisation des plans d'eau sur le terrain concerne tous les plans d'eau à usage agricole. Pour les plans d'eau de loisirs, elle concerne ceux situés sur les sous-bassins versants prioritaires du CT Eau. Ponctuellement, des visites peuvent être effectuées à la demande des propriétaires en dehors de ces secteurs ; cela a été le cas en 2024.



Au 31 décembre 2024, l'inventaire de terrain est terminé pour 13 communes du bassin versant et est engagé sur 2 communes (le rendez-vous avec l'élu référent au syndicat a eu lieu et la liste de contacts des bénéficiaires de plans d'eau a été établie).

Depuis le début de la démarche, 215 plans d'eau ont été caractérisés (143 agricoles et 72 non agricoles).

Par ailleurs, le Syndicat Mixte a réalisé **7 visites de terrain dans le cadre de projets de création de plan d'eau d'irrigation**, en présence de la DDTM, du porteur de projet et du prestataire (CAVAC ou Chambre d'Agriculture).

4.5 ENJEU QUALITE DE L'EAU

4.5.1 ENJEU QUALITE DE L'EAU - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)

Le dispositif PSE a été proposé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à travers un appel à projets auquel a répondu le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, en partenariat avec la Chambre d'agriculture sur l'aspect haie et Vendée Eau sur l'aspect mare. Cet outil permet de rémunérer les exploitants agricoles pour le service environnemental induit par les fonctionnalités du bocage.

Depuis 2022, le SMMVLJ coordonne le dispositif PSE Bocage "Haie et mare" du bassin versant d'Apremont. Il s'assure du respect des engagements des exploitants et gère les fonds de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en fonction des services rendus par les exploitations engagées.

Le bassin versant de la retenue d'Apremont, d'une superficie d'environ 278 km², réparti sur 14 communes, se compose de 5 masses d'eau : la Vie, la Petite Boulogne, le Noiron, la retenue d'Apremont et la Fontaine de la Flachaussière. Il s'agit d'un captage Grenelle. Ce territoire comporte 239 exploitations agricoles.

Le PSE est basé sur :

- le maintien sur l'exploitation du maillage de haies existant,
- le renforcement de ce maillage au travers d'actions de restauration et de replantation de haies,
- la création ou la restauration de mares.

Le PSE a comme objectifs de :

- maintenir le réseau de haies existant,
- compléter le réseau de haies existant,
- protéger les cours d'eau des apports de matières et de polluants,
- limiter l'érosion des terres agricoles,
- préserver la trame verte (biodiversité),
- maintenir une ressource locale de matière (bois de haie),
- compléter et entretenir le réseau de mares existant.

Pour la gestion des haies, un Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) doit être réalisé ainsi que l'obtention du label Haie (niveau 1).

Le label Haie est un dispositif de certification des pratiques de gestion des haies et des filières de distribution du bois issu des haies. Il assure :

- des haies pérennes, en bon état écologique et à la maille fonctionnelle grâce au réapprentissage des pratiques de gestion adaptées ;
- du bois durable, local et éthique grâce à une filière contrôlée de la haie à la chaufferie.



Le plan de gestion durable des haies est un outil pratique de gestion des haies destiné à l'agriculteur. Il lui apporte un état des lieux et de connaissance, de planification des travaux d'entretien et de valorisation des haies à l'échelle de son exploitation. Il propose des travaux de gestion et potentiellement d'amélioration des haies existantes garantissant la pérennité des éléments, voire le développement de ceux-ci. Ce diagnostic initial aide donc l'exploitant à mettre en place une planification de la gestion durable des haies de son exploitation.

Pour la gestion des mares, un diagnostic débouchant sur un plan de gestion des chemins d'eau (PGCE) doit être réalisé. Celui-ci est effectué par Vendée Eau.

De plus, l'exploitation s'engage à conserver pendant au moins cinq ans les infrastructures agroécologiques créées dans le cadre du dispositif.

En 2024, il y a eu 1 PGCE et 5 exploitations labellisées « Label Haie de niveau 1 ». 8 exploitations sont engagées dans le PSE. Un suivi de chacune de ces exploitations est réalisé afin d'ajuster au plus près la rémunération pour services rendus au regard des indicateurs retenus.

Données financières				Données techniques				
Montant total prévisionnel part AELB	Montant versé aux exploitants 2022	Montant versé aux exploitants 2023	Montant versé aux exploitants 2024	Surfaces engagées	Linéaire de haie maintenue	Linéaire de haie créée en 2024	Surface de mare maintenue	Surface de mare créée
330 206 €	37 216 €	40 347 €	36 869 €	1 311,65 ha	165 492 m	177 m	19 494,81 m ²	0 m ²

Depuis 2022, un linéaire de 1 533 m de haies a été créé (460 m en 2022, 896 m en 2023 et 177 m en 2024).

La troisième annuité de l'aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour les PSE a été reversée par le Syndicat Mixte à 8 exploitations, représentant un montant total de 36 868 €.

Au-delà de l'accompagnement des exploitants, le Syndicat Mixte a participé à différentes réunions en 2024 :

- 1^{er} février : réunion sur la gestion administrative des PSE,
- 13 mars : contrôle des PSE par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- 20 mars : réunion pour les contrôles annuels PSE réalisés par Vendée Eau,
- 2 juillet : visite terrain PSE et aménagements Vendée Eau dans le cadre d'un contrôle de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne par la Cour des comptes,
- 4 juillet : webinaire d'information à destination des porteurs de projet PSE sur les appels à projets ouverts dans le cadre du Pacte Haie,
- 17 octobre : réunion régionale PSE à Nantes dans le but d'échanger entre animateurs PSE et avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

4.5.2 MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES - CAMPAGNE 2024

Une démarche collaborative est mise en œuvre pour atteindre les objectifs du PAEC Vie Jaunay - Enjeu Eau.

Le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, structure chef de file, collabore avec quatre partenaires agricoles présents sur le territoire pour l'accompagnement individuel des exploitations agricoles : Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, CAVAC, CIVAM-GRAPEA et CERFRANCE Vendée. Ces quatre partenaires assurent les rendez-vous individuels d'information, les diagnostics agroécologiques (le choix de la structure accompagnatrice est laissé à l'initiative de l'exploitant) et le suivi des dossiers des exploitants une fois le dossier déposé à la PAC.

Le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay assure, sur le territoire du PAEC Vie Jaunay-Eau, l'animation et la coordination générale du dispositif MAEC, en lien avec les partenaires précités :

- rédaction du projet d'animation et dépôt du dossier de demande de subvention auprès de la DRAAF,
- organisation du comité de pilotage,
- rédaction du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) et dépôt auprès de la DRAAF,
- organisation des réunions d'information auprès des agriculteurs,
- retour auprès de la DRAAF des prévisionnels de contractualisation,
- transmission des diagnostics agro-écologiques et des bilans IFT (Indice de Fréquence de Traitement) à la DDTM,
- rédaction et transmission du dossier de bilan de la campagne pour demande de versement de la subvention aux partenaires, au prorata des dépenses réalisées.

Pour une meilleure cohérence de territoire et un bon suivi du dispositif MAEC, le comité de pilotage (COPIL) est commun aux PAEC Vie Jaunay « EAU » et « BIODIVERSITE ».

Le comité de pilotage est composé des membres suivants :

- structure chef de file : Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay,
- partenaires de l'opération collaborative : Chambre d'agriculture des Pays de la Loire pour l'animation des PAEC « EAU » et BIODIVERSITE », CERFRANCE Vendée, CAVAC et CIVAM-GRAPEA pour l'animation du PAEC « EAU »,
- structures animatrices Natura 2000 : Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération pour le site « Dunes de la Sauzaie, Marais du Jaunay » et le Syndicat Mixte du bassin de la Baie de Bourgneuf pour le site « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »,
- représentants des usagers et associations environnementales : France Nature Environnement Vendée, LPO Vendée, associations syndicales de marais (du Jaunay et Gué Gorand, de la Vie, de Saint Hilaire-Notre Dame de Riez),
- administrations : DRAAF Pays de la Loire, DDTM Vendée, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil Régional des Pays de la Loire.

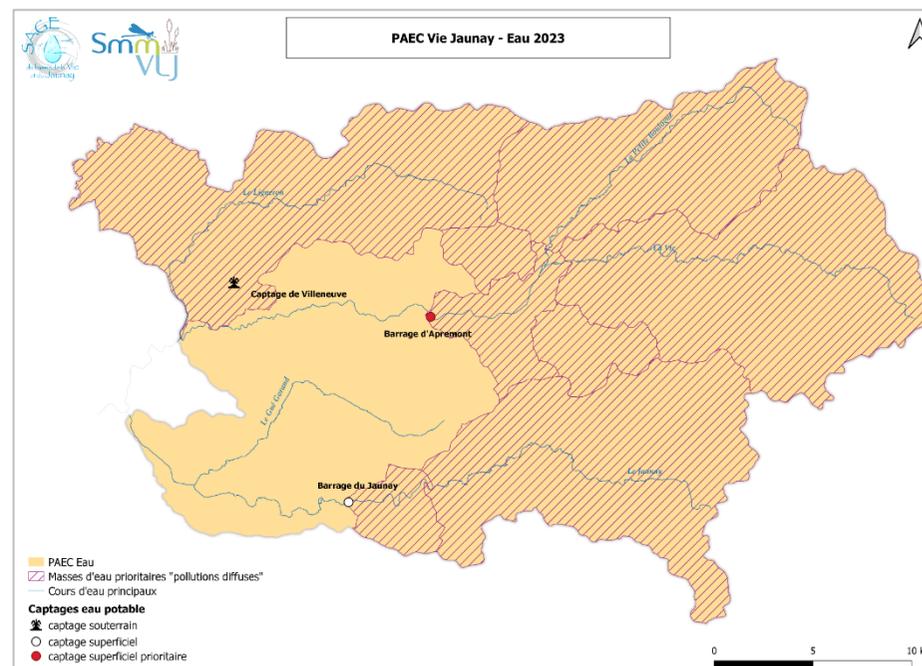
Le COPIL se réunit une fois par an pour suivre la contractualisation, élaborer le projet de territoire et favoriser la concertation entre les acteurs du territoire. Le PAEC Eau 2024 a été présenté et approuvé lors de la réunion du COPIL, le 24 octobre 2023. Le PAEC Vie Jaunay - Biodiversité « Marais du Jaunay-Gué Gorand et Marais de la Vie » a également été approuvé.

Sur le bassin versant, le PAEC Marais breton qui concerne les marais situés au nord du bassin versant ainsi que le marais salé de la Basse Vallée de la Vie est mis en œuvre par le Syndicat Mixte du bassin de la Baie de Bourgneuf.

Le territoire du PAEC Vie Jaunay – Enjeu Eau 2024 s'étend sur 725 km² (93 % de la surface du bassin versant) et intègre :

- le captage prioritaire d'Apremont et son bassin d'alimentation, composé de cinq masses d'eau,
- le captage du Jaunay et son bassin d'alimentation, composé de deux masses d'eau,
- la masse d'eau du Ligneron, masse d'eau d'attention particulière, sur laquelle se situe le captage souterrain de Villeneuve,
- les masses d'eau aval du territoire, de priorité 3 dans la stratégie régionale.

L'ouverture à la contractualisation sur le territoire du PAEC Vie Jaunay « Eau » est prévue sur 3 ans, soit les campagnes 2023, 2024 et 2025.



En 2024, le Syndicat Mixte a participé ou organisé différentes réunions relatives aux MAEC :

- 9 février : rencontre « Chef de file MAEC » n° 2,
- 15 février : webinaire technique : présentation de l'Appel à Projets 2024 "MAEC forfaitaire - transition des pratiques",
- 15 février : réunion MAEC sur la mise en place de la mesure FER6 avec le SAGE AUZANCE-VERTONNE,
- 12 mars : réunion d'information MAEC Enjeu EAU,
- 14 mars : réunion d'information MAEC Enjeux EAU et BIODIVERSITE,
- 29 mars : commission régionale agro-environnementale et climatique (CRAEC),
- 30 mai : rencontre « Chef de file MAEC » n° 3,
- 21 juin : webinaire sur les MAEC,
- 4 juillet : rencontre « Chef de file MAEC » n° 4,
- 3 septembre : CRAEC,
- 29 octobre : rencontre « Chef de file MAEC » n° 5,

- 5 novembre : COPIL MAEC,
- 5 novembre : réunion MAEC sur le suivi de la mesure FER6,
- 19 décembre : formation azote MAEC des anciennes programmations.

Au vu des caractéristiques du territoire et des orientations technico-économiques des exploitations agricoles, les mesures ouvertes pour la campagne 2024 sont les suivantes :

- MAEC Climat - Bien-être animal - autonomie fourragère -élevage d’herbivores - niveau 1 (PY_VLJE_HBV1 - maintien ou évolution),
- MAEC Climat - Bien-être animal - autonomie fourragère - élevage d’herbivores - niveau 2 (PY_VLJE_HBV2 - maintien ou évolution),
- MAEC Climat - Bien-être animal - autonomie fourragère - élevage d’herbivores - niveau 3 (PY_VLJE_HBV3 - maintien ou évolution),
- MAEC Eau - Couverture - Réduction des herbicides - Grandes Cultures (PY_VLJE_PHY1),
- MAEC Biodiversité - Création de prairie (PY_VLJE_CPRA),
- **MAEC Eau – Gestion de la fertilisation et réduction des pesticides en grandes cultures (PY_VLJE_FER6)** (nouvelle mesure ouverte en 2024).

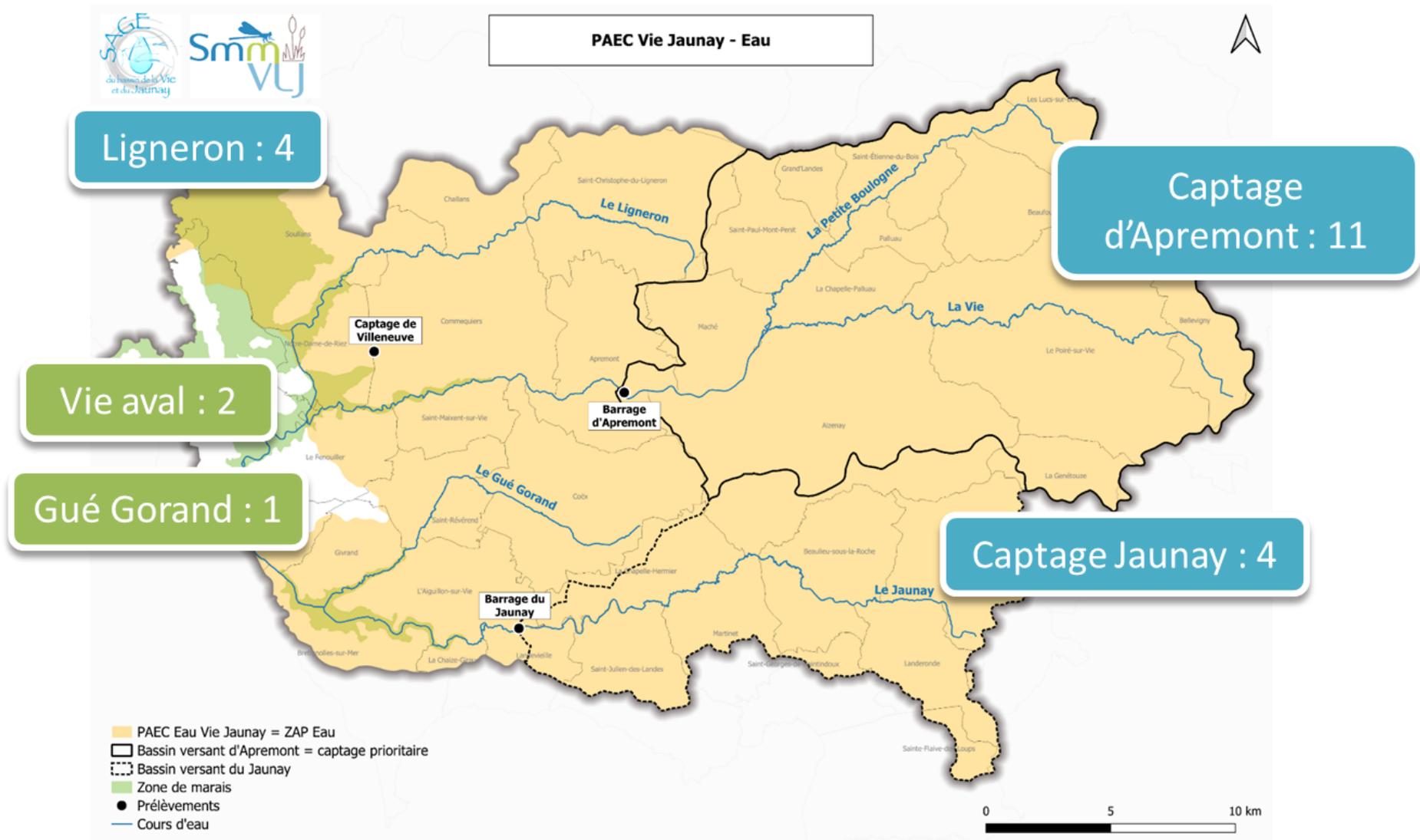
Suite aux réunions d’informations, des pré-diagnostics d’éligibilité ont été réalisés puis des diagnostics agro-écologiques, conduisant à un engagement à la PAC 2024 de **22 dossiers (sur 24 diagnostics réalisés)**, représentant un budget de **1 265 550 €**.

La surface concernée représente **2 762,61 ha de SAU** (Surface Agricole Utile).

1,1 million d’euros sont engagés sur les masses d’eau prioritaires dans le cadre du Contrat Territorial Eau.

Code de la mesure	Nombre d’exploitations
PY_VLJE_FER6	7
EAU	7
PY_VLJE_HBV1	2
MAINTIEN	2
PY_VLJE_HBV2	4
EVOLUTION	2
MAINTIEN	2
PY_VLJE_HBV3	7
EVOLUTION	1
MAINTIEN	6
PY_VLJE_HBV3	1
MAINTIEN	1
PY_VLJE_PHY1	1
EAU	1
Total général	22

Localisation des exploitations agricoles engagées en MAEC Enjeu Eau – Bassin versant de la Vie et du Jaunay
au titre de la campagne 2024



4.6 ENJEU MILIEUX AQUATIQUES

4.6.1 LA CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU AU TITRE DE LA POLICE DE L'EAU



Afin de mieux connaître le réseau hydrographique qui doit être défini comme cours d'eau, le ministère de l'Environnement a demandé de procéder à la cartographie des écoulements sur le territoire national au titre de la police de l'eau. Il a donc été demandé aux Directions Départementales des Territoires de se lancer dans la démarche. Pour accélérer la procédure, la DDTM de la Vendée a proposé aux SAGE qui le souhaitent de réaliser la cartographie sur leur territoire. Ainsi, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, via le service SAGE, vient en appui aux services de l'État pour procéder à cette cartographie.

Pour cela, le Syndicat Mixte a d'abord effectué un inventaire cartographique en se basant sur des cartes anciennes et des études existantes. Tous les tronçons ont été étudiés et regroupés en un atlas distribué à chaque commune. Grâce à cet atlas, chaque membre du groupe de travail (composé d'élus, d'agriculteurs, de représentants d'associations de protection de la nature et de la pêche) peut donner son avis sur les écoulements. Si le groupe est unanime sur la nature d'un écoulement, il sera classé comme tel ; sinon, l'expertise aura lieu sur le terrain avec le groupe de travail, sous l'égide de la DDTM de la Vendée.

La loi définit un cours d'eau comme **un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année**. L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales. Un cours d'eau se caractérise donc par trois critères principaux qui, en cas d'absence, sont complétés par trois critères secondaires.

Au 31 décembre 2024, 37 communes disposent d'une cartographie validée par arrêté préfectoral, soit l'ensemble des communes du bassin versant.

Au cours de l'année 2024, le Bureau de la CLE a validé deux modifications :

- modification du tracé de l'écoulement de l'étang sur la commune de Soullans : le tracé a été vérifié par le SMMVLJ et le président de l'Association syndicale de marais : avis favorable du Bureau ;
- modification du tracé au lieu-dit Sainte Anne, commune du Poiré-sur-Vie : tracé déjà modifié dans la V11 : avis favorable du Bureau.

[Consultez la carte des cours d'eau au titre de la police de l'eau de Vendée.](#)

5. ACTIONS DE COMMUNICATION

5.1 DESCRIPTIF GENERAL

Les actions suivantes étaient prévues en 2024 au titre de la communication du SAGE :

- sessions de formation des élus sur l'eau et membres de la Commission Locale de l'Eau,
- lettre d'informations de la gestion de l'eau : la Lettre du SAGE n° 23,
- panneaux d'information sur site,
- toute autre action d'information et de communication.

Les deux premières actions ont été réalisées.

Les panneaux d'information sur site n'ont pas été réalisés, néanmoins, le Syndicat Mixte a accueilli un **stagiaire, de la formation « Chef de projet en ingénierie de l'éducation à l'environnement : Eco-Interprète »** dispensée par le CPIE Bresse du Jura. Le stage s'est déroulé du 18 mars au 18 juillet 2024 avec des périodes d'interruption pour les cours.

Le stagiaire a pu réaliser un projet de mise à jour d'un sentier d'interprétation de la partie aval du bassin versant et d'un plan d'interprétation, ce qui a permis de consulter différentes entreprises. Il a également participé à l'animation de l'exposition « Sauvages des Rues, Belles et Rebelles » sur les communes de Notre-Dame-de-Riez et Saint-Maixent-sur-Vie.

D'autres actions ont été menées en régie :

- **organisation d'une formation décentralisée du CNFPT à destination des agents des communes sur la thématique de « La gestion de la ressource en eau en espaces verts » ;**

- **actions d'information :**

- mise à jour du site internet et publication sur les réseaux sociaux,
- information via les bulletins municipaux,
- information via la presse ;

- **animations auprès du grand public** ou interventions à la demande d'associations ou de municipalités du territoire : le dimanche 23 juin, dans le cadre des journées du patrimoine de pays et des moulins sur le thème de « **L'eau utile à tous** », à la demande de l'association du patrimoine de Beaufou ;

- **prêt de la maquette pédagogique** aux prestataires intervenant auprès des écoles du bassin versant dans le cadre des programmes pédagogiques sur l'eau proposés par Vendée Eau.

Enfin, le Syndicat Mixte a participé à la **rencontre départementale 44/85 des animateurs de SAGE, de CT Eau et des associations d'éducation à l'environnement des Pays de la Loire, organisée par le GRAINE Pays de la Loire**, le 17 octobre 2024, à Corcoué-sur-Logne. Cette rencontre était proposée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire. Cette journée a particulièrement été appréciée dans le sens où elle permet de faire se rencontrer les animateurs de démarches autour de la gestion de l'eau et les animateurs des structures d'éducation à l'environnement, qui croisent ainsi leurs visions, leurs projets, leurs outils de sensibilisation et peuvent envisager plus facilement des perspectives de collaboration au service de la sensibilisation des différents publics autour des enjeux de l'eau.

5.2 SESSIONS DE FORMATION DES ELUS AUX ENJEUX DE L'EAU

Contexte et objectifs de l'action

Dans le cadre de sa convention avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le CPIE Logne et Grand-Lieu a construit, avec trois syndicats de bassin versant (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise, Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu et Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay), un cycle de formations des élus et membres de CLE autour des enjeux de l'eau. Le montage du projet a commencé en 2020 et s'est finalisé en 2021. Les premières formations ont eu lieu en 2022 et 2023 et se sont poursuivies en 2024 sur trois temps :

1. **Jeu de rôle à la Maison de l'Eau et des Paysages de Corcoué-sur-Logne et bilan de santé de la rivière** le long de la Logne, le 25 avril 2024 ;
2. **Colloque intitulé « Plan d'eau : Impacts & solutions »**, le 17 juin 2024 à Saint-Révérend, avec une intervention de l'Office Français de la Biodiversité (Mme Hélène ANQUETIL et M. Mickael BLOT) et une visite de terrain sur le site de la Lucière présentant les travaux d'effacement de plan d'eau réalisés par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay ;
3. **Demi-journée de sensibilisation sur les zones humides à la Maison du Lac de Grand-Lieu**, située à Bouaye (44), le 24 septembre 2024, animée par Mme Audrey CADOU de la Maison du Lac.

Bilan

- Les participants ont apprécié **le côté convivial et positif de la première session** et ont fait ressortir que cette façon d'appréhender les enjeux de l'eau était très instructive. On a compté 11 participants dont 4 du bassin versant Vie Jaunay ;
- Pour le colloque sur les plans d'eau, les 37 participants, dont 13 du bassin versant Vie Jaunay, ont particulièrement **apprécié la visite de terrain**. [Une synthèse pédagogique de la journée](#) est accessible sur le site du CPIE Logne et Grand-lieu ;

- Le nouveau temps de sensibilisation sur les zones humides a démarré par un quizz, une projection du film manifeste et une vue de l'exposition permanente. Les 30 participants, dont 12 du bassin versant Vie Jaunay, ont ensuite été guidés vers le Pavillon pour une visite du site et une vue sur le lac. Différentes interventions/animations ont été proposées le long du sentier : histoire du paysage et de son évolution, ancienne peupleraie restaurée en prairie humide, roue des services écosystémiques des zones humides et questionnement sur les variations des niveaux d'eau. Les participants ont **apprécié le quizz**, qui aurait peut-être nécessité plus de temps d'échange. Le côté **médiation scientifique** et la **touche d'humour** apportée ont été particulièrement appréciés permettant ainsi de **faire passer le message plus facilement**.

FORMATIONS SUR L'EAU 2024

CYCLE DE FORMATIONS INTER-SAGE DES BASSINS VERSANT "LOGNE, BOULOGNE, OGNON ET GRAND-LIEU", "VIE JAUNAY" ET "SEVRE NANTAISE"

Nous vous proposons différents temps d'échanges à destination des élus et membres des Commissions Locales de l'Eau, qui tournent pour une grande durée de l'eau sur notre territoire. Venez découvrir les enjeux de l'eau et votre rôle en tant qu'élus ! Trois temps sont proposés en 2024 :

PROCHAIN TEMPS À CORCOUÉ-SUR-LOGNE
JEUDI 25 AVRIL 2024 | DE 13H30 À 18H

Le temps d'un après-midi, venez vivre 2 temps de sensibilisation ludiques et interactifs :

- Le jeu de rôles sur la **Maison de l'Eau et des Paysages** : A la découverte du cycle de l'eau domestique
- L'animation **Bilan de santé de la rivière** : Quelles sont les composantes d'une rivière en bon état ?

Rendez-vous au CPIE Logne et Grand-Lieu : 8 rue Sainte Radegonde / 44 650 Corcoué sur Logne

2 AUTRES TEMPS FORTS EN 2024 :

- **Lundi 17 Juin 2024 après-midi** : Un temps de sensibilisation sur les **plans d'eau** : Quels sont les impacts des plans d'eau ? Quelles solutions pour répondre aux enjeux de qualité de l'eau, de restauration des milieux aquatiques et d'adaptation au changement climatique ? Un temps en salle et une visite de terrain permettront de répondre à vos questions. Saint Révérend (85)
- **Mardi 24 Septembre 2024 après-midi** : Découverte des **zones humides** : rôles, fonctionnalités, menaces, etc. De temps d'échange sera proposé en lien avec La Maison du Lac de Grand-Lieu à Bouaye (44).

Ce cycle de formations vous est proposé par le Syndicat Grand-Lieu Estuaire, le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise et le CPIE Logne et Grand-Lieu, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

Syndicat Grand-Lieu Estuaire | 02 40 70 09 17
 Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay | 02 51 54 20 18
 Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise | 02 51 40 09 51

Inscription obligatoire au lien suivant : https://bit.ly/20240425_formation_elus

- On compte donc **29 participations** à ces 3 journées pour les élus et membres de CLE du bassin versant Vie Jaunay.
- Des journées riches et intéressantes en contenu et en découverte.
- **Des documents de synthèse à capitaliser** en tant que document ressource.

Jeu de rôle autour du petit cycle de l'eau et bilan de santé de la rivière, Corcoué-sur-Logne, le 25 avril 2024



Colloque « Plan d'eau : Impact et solutions », Saint Révérend, le 17 juin 2024

FORMATIONS DES ÉLUS SUR L'EAU 2024

Plans d'eau : Impacts & Solutions

CYCLE DE FORMATIONS INTER-SAGE DES BASSINS VERSANTS
"GRAND-LIEU", "VIE JAUNAY" ET "SÈVRE NANTAISE"

LUNDI 17 JUIN 2024 | SAINT- RÉVÉREND (85)

UN TEMPS DE FORMATION DES ÉLUS SUR LA THÉMATIQUE DES PLANS D'EAU SUR COURS D'EAU

Quels sont les impacts des plans d'eau sur cours d'eau ? Quelles solutions pour répondre aux enjeux de qualité de l'eau, de restauration des milieux aquatiques et d'adaptation au changement climatique ?

Le 17 juin 2024, l'Office Français de la Biodiversité a présenté aux élus des différents bassins versants, les enjeux autour des plans d'eau sur cours d'eau (connectés aux cours d'eau). Les échanges se sont poursuivis avec une visite de terrain à La Lucière (85) pour voir un exemple d'effacement total d'un plan d'eau en vue de restaurer un cours d'eau et sa zone humide.

Ce cycle de formations est proposé par le Syndicat Grand-Lieu Estuaire, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise et le CPIE Logne et Grand-Lieu, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Pays de la Loire.



PLANS D'EAU SUR COURS D'EAU IMPACTS & SOLUTIONS

Hélène Anquetil & Mikaël Le Bihan
Office Français de la Biodiversité
DR Bretagne & Pays de la Loire

Un plan d'eau désigne une étendue d'eau douce continentale de surface libre, stagnante, d'origine naturelle ou anthropique et de profondeur variable (Sandre, 2020). La majorité des plans d'eau sont des ouvrages artificiels, construits par l'homme, qui présentent des typologies différentes basées sur les modes d'alimentation et de restitution des eaux. Certains tirent leur alimentation des cours d'eau, ce qui peut altérer les milieux aquatiques et humides environnants.




Demi-journée de sensibilisation sur les zones humides, Maison du Lac de Grand-Lieu, Bouaye (44), le 24 septembre 2024

FORMATIONS DES ÉLUS SUR L'EAU 2024

Découverte des zones humides : rôles, fonctionnalités, menaces, etc.

CYCLE DE FORMATIONS INTER-SAGE DES BASSINS VERSANTS "GRAND-LIEU", "VIE JAUNAY" ET "SÈVRE NANTAISE"

MARDI 24 SEPTEMBRE 2024 | BOUAYE (44)

UN TEMPS DE FORMATION DES ÉLUS SUR LA THÉMATIQUE DES MILIEUX HUMIDES ET DES MENACES QUI PÈSENT SUR CES DERNIÈRES

Quels sont les impacts du réchauffement climatique sur les zones humides ? Quelles solutions existent-ils pour répondre aux enjeux de maintien du bon état écologique des masses d'eau, de restauration des milieux humides et d'adaptation au changement climatique ?

Le 24 septembre 2024, la Maison du Lac de Grand-Lieu a accueilli les élus des différents bassins-versants dans le but d'échanger et d'apprendre à mieux connaître les zones humides et les enjeux auxquelles elles sont confrontées.

Ce cycle de formations est proposé par le Syndicat Grand-Lieu Estuaire, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise et le CPIE Logne et Grand-Lieu, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Pays de la Loire.



C'EST QUOI UNE ZONE HUMIDE ?

Une zone humide est un milieu naturel ou artificiel gorgé d'eau douce ou salée durant tout ou une partie de l'année et dominée par des plantes hygrophiles (pendant au moins une partie de l'année).



Les zones humides se présentent sous différentes formes : Marais, prairies humides, marais salés, plan d'eau, mares, étangs, tourbières, mangroves, etc

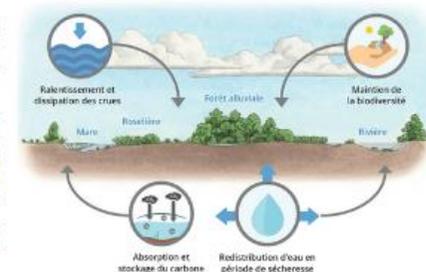
LES ZONES HUMIDES : DES ÉCOSYSTÈMES PRÉCIEUX

Elles jouent un rôle majeur dans le fonctionnement du cycle de l'eau : « Sans eau, pas de zones humides. Sans zones humides pas d'eau ».

Rôle d'épuration

Les zones humides participent activement à l'épuration des eaux grâce à la diversité de végétaux qu'elles hébergent.

Les plantes vont ainsi jouer un rôle important dans la préservation de la qualité de l'eau puisqu'elles vont absorber et stocker les éléments polluants et/ou toxiques pour les restituer ensuite à l'environnement : c'est ce qu'on appelle le phénomène de « phyto-épuration ».



Rôle d'éponge

Les zones humides peuvent être comparées à des « éponges », car elles absorbent l'eau en la captant et en la stockant. Elles évitent ainsi les phénomènes de crues et inondations et sont de véritables puits de fraîcheur ce qui permet notamment de retarder les sécheresses.



LE SAVIEZ-VOUS ?
Une prairie humide peut stocker jusqu'à 15 000 m3 d'eau par hectare, mais cela dépendra du contexte géologique et de l'occupation du sol.

5.3 LETTRE DE LA GESTION DE L'EAU N° 23

Contexte et objectifs de l'action

La lettre de la gestion de l'eau vise à rendre compte des différentes actions menées par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay dans le cadre du SAGE et du Contrat Territorial Eau auprès des différents publics.

Contenu de l'action

Le numéro 23 de la lettre de la gestion de l'eau (la Lettre du SAGE) a été rédigé en interne, mise en forme par l'Agence Les Pieds sur Terre et imprimée par l'imprimerie du Bocage. Au sommaire de ce numéro :

- Edito du Président
- Brèves : Le point sur les formations
- Dossier : La gestion quantitative
- En images : Les principaux travaux engagés de 2022 à 2024
- Budget : Compte administratif 2023 et budget primitif 2024
- Zoom sur... : Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

Bilan

La lettre est imprimée à 3 000 exemplaires et diffusée auprès des publics suivants :

- 722 élus du bassin versant (conseils municipaux des 37 communes du bassin versant et Présidents des intercommunalités),
- 515 exploitations agricoles,
- 72 établissements scolaires (écoles primaires),
- 26 membres de CLE et partenaires autres qu'élus,
- 55 présidents de CLE du bassin Loire-Bretagne,
- 129 particuliers (piégeurs de rongeurs aquatiques envahissants et régulateurs de cormorans),
- 15 élus départementaux et nationaux,
- 44 autres (associations de pêche, de chasse, structures agricoles...),
- 1 160 exemplaires pour le grand public (pour mise à disposition dans les présentoirs à documentation SAGE).



La lettre est accessible sur le site internet, rubrique documentation.

5.4 FORMATION DECENTRALISEE DU CNFPT « GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU EN ESPACES VERTS »

Contexte et objectifs de l'action

Dans un contexte de changement climatique, sensibiliser les agents techniques des communes et intercommunalités aux enjeux de la gestion de l'eau du bassin versant et les acculturer aux nouvelles pratiques de gestion des espaces publics prenant en compte ces enjeux est apparu pertinent.

Contenu de l'action

Une formation sur-mesure « Gestion de la ressource en eau en espaces verts » a donc été construite en partenariat avec le CNFPT Pays de la Loire, le CFFPPA Lycée Nature et le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Elle a abouti à une proposition de formation décentralisée sur le bassin versant mêlant apports théoriques, cas pratiques et visites de sites avec interventions des parties prenantes (élus, agents).

La formation s'est déroulée à Saint-Christophe-du-Ligneron sur 3 jours avec le programme suivant :

- Introduction générale : Enjeux et stratégies de la préservation de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique (SAGE Vie et Jaunay),
- Les approches de l'optimisation de la gestion de la ressource en eau dans le cadre des espaces verts,
- Les techniques optimisant la gestion raisonnée de la ressource en eau dans le cadre d'espaces verts nécessitant un arrosage,
- Les contraintes et moyens de l'optimisation de la gestion raisonnée de la ressource en eau dans le cadre des espaces verts.

Les visites de sites ont eu lieu sur les communes de L'Aiguillon-sur-Vie (aménagements de voirie prenant en compte la désimperméabilisation et

la gestion des eaux pluviales sur site) et Beaulieu-sous-la-Roche (massifs de plantes vivaces et sauvages).

Bilan

- 15 agents présents de 6 communes différentes dont 5 du bassin versant Vie et Jaunay : Brétignolles-sur-Mer, Saint-Hilaire-de-Riez, Le Fenouiller, Givrand et Saint-Christophe-du-Ligneron ;
- Le bilan est très positif avec une formation permettant aux agents une vue globale et l'exploration de solutions pouvant être mises en place ;
- Une mobilisation des communes de l'aval du bassin versant, aux enjeux touristiques plus forts ;
- Une formation à reconduire en 2025-2026.



5.5 SITE INTERNET ET RESEAUX SOCIAUX

Contexte et objectifs de l'action

L'objectif du site et des réseaux sociaux est de diffuser régulièrement des informations sur les actions et événements qui concernent l'eau et les milieux aquatiques du bassin versant de la Vie et du Jaunay.

Contenu de l'action

Le site <http://vie-jaunay.com> a été complètement revu en 2023 avec l'appui de e-Collectivités Vendée, dans l'objectif d'une meilleure fonctionnalité. L'administration du site se fait en interne.

La page Facebook Bassin versant de la Vie et du Jaunay est également administrée en interne.

Bilan

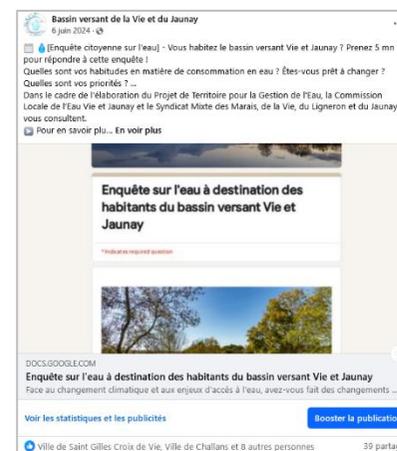
Site internet <http://vie-jaunay.com> :

- Le bilan est positif : un site plus fonctionnel (il manque néanmoins la possibilité d'envoyer une newsletter) ;
- Le référencement fait défaut, ce qui induit une bien moindre visibilité par les internautes. Ceci sera corrigé.
- Un nouvel outil de suivi est disponible : Matomo. Il permet d'établir les statistiques suivantes :
 - 2 288 visites,
 - 6 454 pages vues,
 - 62 % des visiteurs consultent plus d'une page,
 - la visite moyenne dure 3 mn et 5 secondes.

Page Facebook Bassin versant de la Vie et du Jaunay :

- 385 « followers » (+ 43 de followers par rapport à 2023),
- 42 publications (40 en 2023),

- Couverture de l'ensemble des publications : 15 887 personnes (+ 14,5 % / 2023),
- Vues : 10 457,
- Interactions : 826 (+ 81,5 % / 2023),
- Visites de la page : 2 656 (+ 126,6 % / 2023),
- Clics sur un lien : 233 (+ 53,3 % / 2023),
- Publications :
 - La plus diffusée : enquête citoyenne sur l'eau (couverture : 7 760, 10 652 impressions, 38 partages),
 - Les contenus les plus populaires :
 - [Formation] - Gestion de la ressource en eau en espaces verts,
 - Suivis biologiques,
 - Notre nouvelle lettre d'infos est en ligne,
 - [Retour sur...] une animation agricole riche en partage et retours d'expériences.



5.6 INFORMATION VIA LES BULLETINS MUNICIPAUX

Contexte de l'action

Les bulletins municipaux édités par les communes sont un des outils d'information de la population locale à prendre en compte dans la stratégie globale de communication du SAGE.

Objectifs

- Informer les habitants des actions conduites sur le territoire pour la reconquête de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques ;
- Faire connaître le Syndicat Mixte, la Commission Locale de l'Eau et les acteurs du territoire ;
- Sensibiliser chacun à l'action qui peut être menée individuellement.

Public visé

Habitants du bassin versant.

Contenu détaillé

En lien avec l'élaboration du PTGE, deux articles ont été proposés aux communes :

- un premier article invitant à participer à **l'enquête citoyenne sur l'eau**,
- un deuxième synthétisant les résultats.

D'autres articles ont été rédigés sur demande spécifique, notamment la commune de Saint-Paul-Mont-Penit afin de présenter les **travaux de restauration morphologique du ruisseau de la Boisière** (action du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024).

Résultats

A notre connaissance, 5 communes ont intégré un article dans leur bulletin municipal. Ce bilan a été établi à partir des sites internet, il n'intègre donc pas les communes qui n'ont pas de site internet ou qui ne mettent pas les bulletins municipaux en ligne.



BULLETIN MUNICIPAL DE GIVRAND

BASSIN VERSANT DE LA VIE ET DU JAUNAY : PARTICIPEZ A L'ENQUETE SUR L'EAU !

Quelles sont vos habitudes en matière de consommation en eau ? Êtes-vous prêts à changer ? Quelles sont vos priorités ?...

La Commission Locale de l'Eau Vie et Jaunay, véritable parlement local de l'eau, et le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay vous proposent de donner votre avis via un questionnaire.

Vos réponses alimenteront le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) actuellement en cours d'élaboration sur le bassin versant Vie et Jaunay, le territoire alimentant en eau le fleuve la Vie, soit un territoire de plus de 780 km².

37 communes sont concernées représentant 117 646 habitants, des sources de la Vie à Bellevigny jusqu'à Saint Gilles Croix de Vie !

Sur ce territoire, depuis 2011, un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est mis en œuvre. Il fixe des objectifs et des orientations pour préserver la ressource en eau, en quantité et en qualité, et restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Ce territoire comprend 5 400 ha de marais doux et salés, un réseau hydrographique de 2 000 km dont 850 km de cours d'eau, un secteur bocager et une frange littorale avec une façade maritime. Ces milieux sont source de biodiversité et support de nombreuses activités : agriculture de type polyculture-élevage, maraîchage, production de sel, production d'eau potable pour la population

permanente et résidentielle mais aussi les activités économiques, pêche et activités de loisirs liés à l'eau.

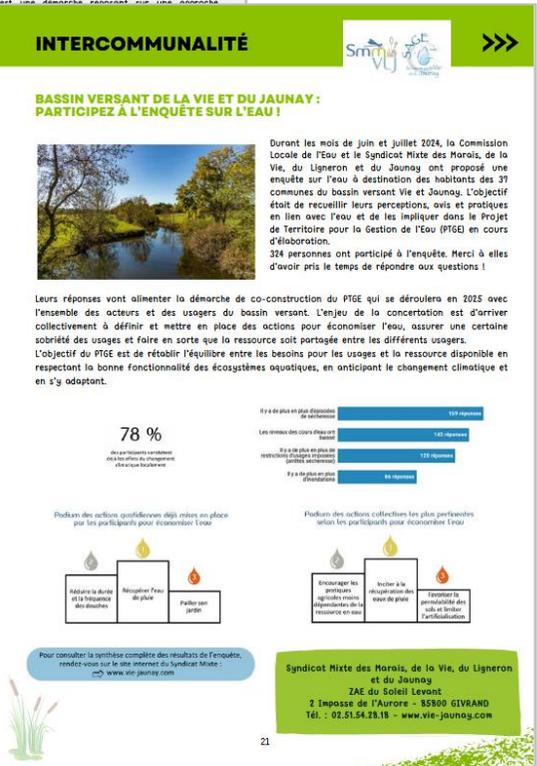
Savez-vous que c'est à partir de l'eau des cours d'eau de la Vie et du Jaunay, stockés dans les retenues d'Apremont et du Jaunay, deux lacs artificiels créés dans les années 1970, que sont produits annuellement 11 millions de m³ d'eau potable ?

Concernant l'irrigation des terres, l'eau utilisée provient majoritairement de plans d'eau.

Aujourd'hui, face au changement climatique et aux menaces qui pèsent sur les ressources, les acteurs du territoire s'engagent dans un PTGE.

C'est une démarche reposant sur une approche

31



BULLETIN MUNICIPAL DE GIVRAND

BASSIN VERSANT DE LA VIE ET DU JAUNAY : PARTICIPEZ A L'ENQUETE SUR L'EAU !

Durant les mois de juin et juillet 2024, la Commission Locale de l'Eau et le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay ont proposé une enquête sur l'eau à destination des habitants des 37 communes du bassin versant Vie et Jaunay. L'objectif était de recueillir leurs perceptions, avis et pratiques en lien avec l'eau et de les impliquer dans le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) en cours d'élaboration.

324 personnes ont participé à l'enquête. Merci à elles d'avoir pris le temps de répondre aux questions !

Leurs réponses vont alimenter la démarche de co-construction du PTGE qui se déroulera en 2025 avec l'ensemble des acteurs et des usagers du bassin versant. L'enjeu de la concertation est d'arriver collectivement à définir et mettre en place des actions pour économiser l'eau, assurer une certaine sobriété des usages et faire en sorte que la ressource soit partagée entre les différents usagers. L'objectif du PTGE est de rétablir l'équilibre entre les usages et la ressource climatique en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

78 %
des habitants souhaitent des actions de changement climatique locales

Il y a de plus en plus d'émissions de CO2 : 157 réponses
Les retenues des cours d'eau sont utiles : 143 réponses
Il y a de plus en plus de restrictions d'eau (jardins, arrosage) : 132 réponses
Il y a de plus en plus d'émissions de CO2 : 86 réponses

Profil des actions individuelles déjà mises en place par les participants pour économiser l'eau :

- ✓ Réduire la durée et la température des douches
- ✓ Réviser l'eau au jardin
- ✓ Faire ses propres produits

Profil des actions collectives les plus pertinentes selon les participants pour économiser l'eau :

- ✓ Encourager les pratiques agricoles respectueuses de l'eau
- ✓ Soutenir la restauration des zones humides
- ✓ Favoriser la perméabilité des sols et limiter l'artificialisation

Pour consulter la synthèse complète des résultats de l'enquête, rendez-vous sur le site internet du Syndicat Mixte : www.vie-jaunay.com

Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
ZAE du Soleil Levant
2 Imposse de l'Aurore - 85800 GIVRAND
Tél : 02.51.54.28.18 - www.vie-jaunay.com

21

5.7 INFORMATION VIA LA PRESSE

Contexte de l'action

La presse est un vecteur important d'information de la population locale.

Objectifs

- Informer les habitants des actions conduites sur le territoire pour la reconquête de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques... ;
- Faire connaître le Syndicat Mixte, la Commission Locale de l'Eau et les acteurs du territoire.

Contenu de l'action et bilan

En 2024, 6 articles sont parus dans la presse locale : Ouest France et Le Courrier Vendéen (10 en 2023).

Tous les articles sont enregistrés sur la page « Documentation - Revue de presse » du site internet : <https://vie-jaunay.com/documentation/revue-de-presse>.



Accueil / Documentation

 Dans les marais, des aménagements pour l'anguille, 24 octobre 2024	291.71 Ko
 Aménagements pour l'anguille, 23 octobre 2024	86.55 Ko
 Automatisés, barrages et écluses se modernisent, 24 juin 2024	266.17 Ko
 Le ruisseau de la grève à découvrir le 23 juin, 17 juin 2024	58.01 Ko
 Polluants éternels : au Poiré sur Vie, le niveau est redescendu après le pic, 15 avril 2024	147.02 Ko
 Découvrir la flore spontanée en visite guidée, 4 avril 2024	100.34 Ko

5.8 ANIMATIONS AUPRES DU GRAND PUBLIC

Contexte de l'action

A la demande de collectivités ou d'associations, la cellule d'animation du SAGE essaie de répondre aux sollicitations pour être présente lors de manifestations autour de l'eau et de l'environnement.

Objectifs

Expliquer les enjeux de l'eau du territoire, faire comprendre la notion de bassin versant, informer sur le SAGE et le rôle du Syndicat Mixte et de la CLE.

Contenu de l'action

En 2024, la cellule d'animation a participé à un temps d'échanges avec le grand public, le dimanche 23 juin à Beaufou, dans le cadre des journées du patrimoine de pays et des moulins sur le thème de « L'eau utile à tous », à la demande de l'association du patrimoine de Beaufou, suite à une **randonnée pédestre organisée par l'association le long du ruisseau de la Grève de Beaufou, affluent de la Petite Boulogne**. Les supports pédagogiques existants, tels que la maquette de bassin versant en 3D et l'exposition « Nos rivières en bon état ! La qualité des cours d'eau nous appartient » ont été utilisés.

Bilan

Ces évènements sont l'occasion de toucher le grand public, souvent bien éloigné de la complexité de la gouvernance de l'eau et de la notion de bassin versant. Montrer que la question est complexe et que les CLE et les SAGE permettent de mener sur un territoire des actions selon des principes de gestion intégrée, à savoir une gestion équilibrée, solidaire et concertée. L'occasion aussi d'expliquer le rôle concret des syndicats de bassin versant.

38 randonneurs étaient présents le 23 juin à Beaufou.

Une animation auprès de deux classes comprenant en tout 48 élèves du CE2 au CM2 a également été réalisée à la demande de l'association, le mardi 25 juin, avec la maquette comme support, à la suite ou au départ d'une balade pédestre le long du ruisseau de la Grève de Beaufou. Les élèves étaient encadrés par 6 accompagnateurs. Ces deux journées ont été très appréciées par les différents groupes.



5.9 PRET DE LA MAQUETTE PEDAGOGIQUE SUR L'EAU

Contexte de l'action

Une maquette pédagogique du bassin versant est mise à disposition gratuitement des écoles et intervenants, associations et municipalités du territoire.

Objectifs

Expliquer les enjeux de l'eau du territoire, faire comprendre la notion de bassin versant, le petit et le grand cycle de l'eau, les usages de l'eau et leur impact.

Contenu de l'action

En 2024, la maquette a été prêtée :

- en juin à l'association du patrimoine de Beaufou (avec l'exposition sur les cours d'eau) : 48 élèves de CM1 et CM2 (2 classes),
- en juin également à la Communauté de communes Vie et Boulogne dans le cadre d'un forum organisé à destination des enseignants sur l'offre de sensibilisation à l'environnement,
- le 28 juin à Beanimations pour une animation sur l'eau organisée par la commune de Brétignolles-sur-Mer,
- du 14 octobre au 15 novembre 2024 à Béanimations dans le cadre des animations « L'eau dans le paysage » proposées par Vendée Eau, pour les écoles suivantes :
 - Bellevigny (écoles privée et publique) : 100 élèves de CM1 et CM2 (4 classes),
 - Saint-Hilaire-de-Riez (école publique) : 22 élèves de CM2 (1 classe),
 - Notre-Dame-de-Riez (école publique) : 42 élèves de CM1 (2 classes),
 - Sainte-Flaive-des-Loups (école publique) : 24 élèves de CM1 et CM2 (1 classe).

Bilan

Dix classes de six écoles différentes, représentant 236 élèves, ont bénéficié de la maquette du bassin versant Vie et Jaunay. Trois structures ont emprunté la maquette.



6. SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX

6.1 LE RESEAU DE MESURES « COURS D'EAU »

Le bassin versant de la Vie et du Jaunay est couvert par divers réseaux de mesures mis en œuvre par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Département de la Vendée.

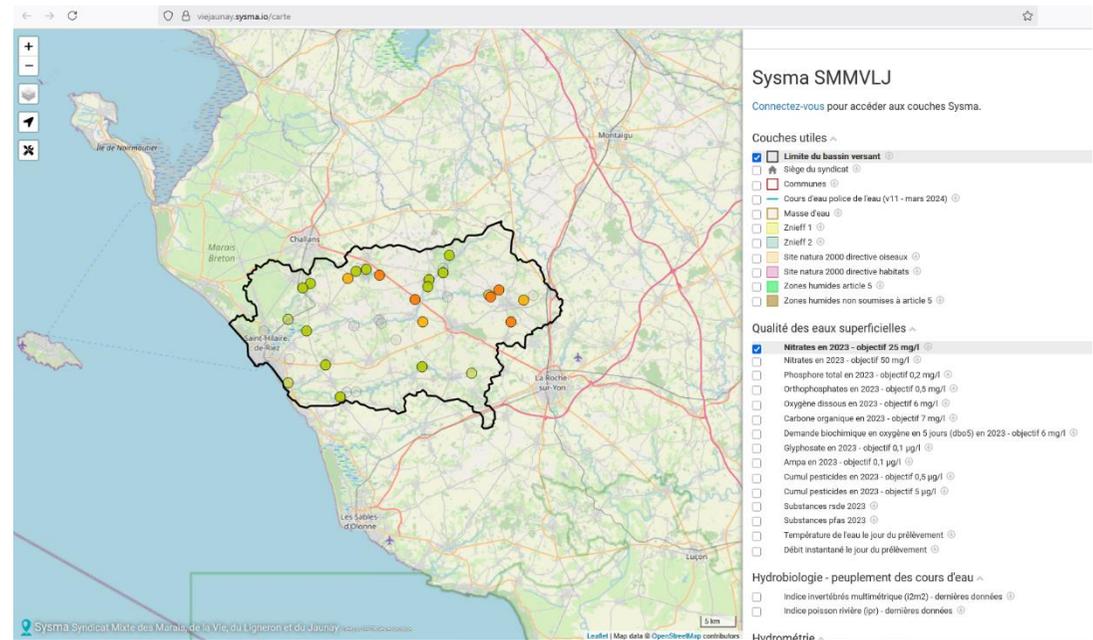
Ce réseau est complété par trois stations dont le suivi est réalisé par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay dans le cadre de sa compétence SAGE.

Ce **réseau de mesures principal** est bancarisé via l'outil AquaTIC du Département de la Vendée et permet de considérer l'amont et l'aval du Jaunay, ainsi que l'aval du Ligneron où sont mesurés, 10 fois par an, les paramètres suivants :

Les échantillons sont prélevés par le Syndicat Mixte puis transmis pour analyses au Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée (LEAV), accrédité COFRAC.

- Température
- pH
- Conductivité
- Oxygénation
- Carbone Organique Dissous (COD)
- Matières En Suspension (MES)
- Demande Biologique en Oxygène en 5 jours (DBO5)
- Ammonium
- Nitrites
- Nitrates
- Azote Kjeldahl
- Orthophosphates
- Phosphore total
- Pesticides.

Les résultats de ce suivi sont bancarisés au niveau départemental, ce qui permet de les intégrer dans la base de données nationale « Naïades » et de les valoriser sur le site internet, via l'application sysma accessible ci-contre.



[Consultez les résultats de la qualité physico-chimique de l'eau des cours d'eau du bassin versant Vie Jaunay.](#)

6.2 LE RESEAU DE MESURES « MARAIS SALE »

Ce réseau vise une meilleure connaissance du marais salé de la Basse Vallée de la Vie aux usages requérant une bonne qualité de l'eau (production et vente de sel, élevage de poissons et de coquillages pour la consommation privée).

Le réseau de mesures mis en place par le SMMVLJ comporte **quatre points** placés stratégiquement en lien avec l'association syndicale des propriétaires de marais :

- étier de Baisse,
- <https://environnement-eau-agriculture-vendee.hub.arcgis.com/pages/eaux-littorales/étier de la Planche>,
- étier de Prédevie,
- étier de Loire.

En 2023, **deux nouveaux points** de prélèvements en eau douce ont été ajoutés afin d'affiner et de mieux interpréter les résultats. Ces deux points sont : **Boursaud et Pont de l'Arche**.

Les paramètres physico-chimiques et bactériologiques sont mesurés six fois par an, en lien avec le suivi des eaux estuariennes et littorales réalisé par le Département de la Vendée et la DDTM (réseau des apports en mer).

Les données obtenues font l'objet d'une valorisation via l'atlas des eaux littorales de la Vendée publié chaque année par le Conseil départemental.

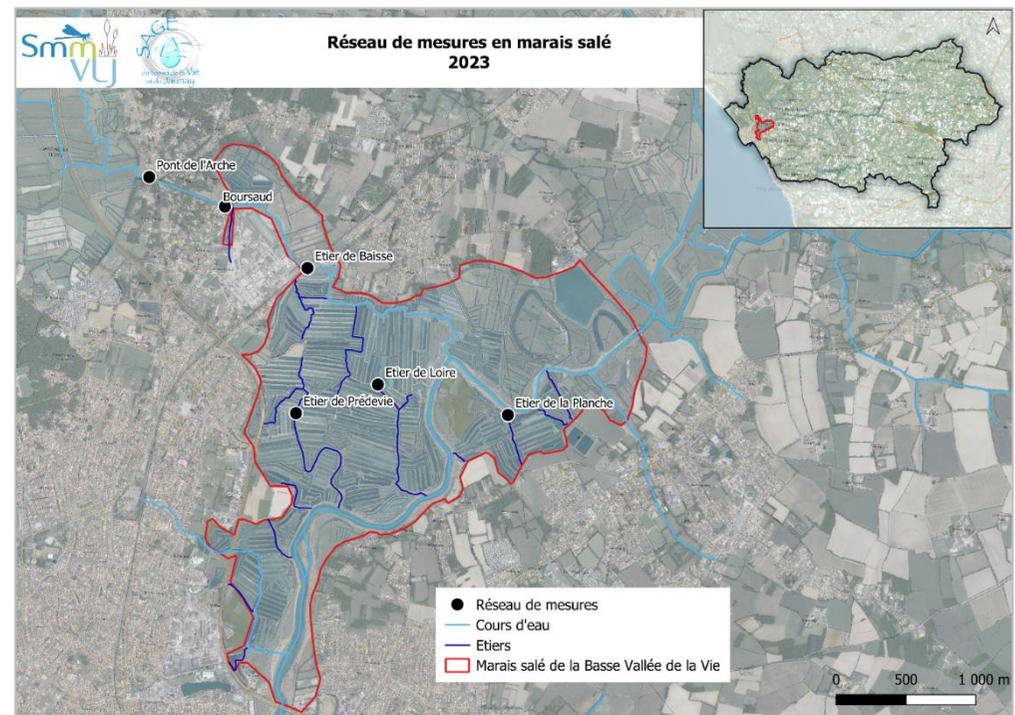
Liste des paramètres :

In situ :

- Température de l'eau
- pH
- Conductivité
- Concentration en oxygène
- Taux d'oxygénation

En laboratoire accrédité COFRAC :

- Nitrates
- Phosphore total
- Entérocoques intestinaux
- E. Coli



[Consultez l'atlas de la qualité des eaux littorales de la Vendée sur le site du Département \(en bas de page\).](#)

7. ANALYSE - BILAN - PERSPECTIVES

Le tableau ci-dessous présente les objectifs affichés et les réalisations 2024 :

Objectifs 2024	Réalisations 2024
✓ Finaliser la feuille de route de la CLE pour la période 2025-2027	Rédigée et validée par la CLE le 24 mai 2024
✓ Poursuivre l'élaboration du PTGE	
➤ Rédaction et validation du cahier des charges de la phase 3	Rédigé en concertation et validé par la CLE le 24 mai 2024 Lancement de la consultation et choix d'un bureau d'études
➤ Caractérisation des plans d'eau	En stand by / crise agricole
	Enquête citoyenne sur l'eau
✓ Etablir le bilan du Contrat Territorial Eau 2022-2024 et élaboration du programme d'actions 2025-2027	Bilan validé par la CLE le 20 septembre 2024 Avis favorable sur le programme 2025-2027, le 29 novembre 2024
✓ Poursuivre la mise en œuvre du cycle de formations des membres de la CLE et des élus	3 temps de formation réalisés

Les perspectives proposées pour 2025 sont les suivantes :

- Finalisation de l'accord de territoire Vie Jaunay 2025-2027 ;
- Finalisation de la phase 3 du PTGE correspondant à l'étude socio-économique, la construction de scénarios et l'élaboration du programme d'actions ;
- Engagement de la révision du SAGE : réalisation du tableau de bord 2024 ;
- Poursuite des formations « élus et CLE » et préparation d'un guide sur l'eau pour 2026.

ANNEXES

ANNEXE 1 : DOSSIERS REÇUS AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU EN 2024

Date d'accusé réception du dossier déposé	Nature procédure	Objet de la transmission	Objet du dossier	Bassin versant - Masse d'eau	Type dossier	Pétitionnaire	Commune concernée	Avis
05/05/2023	Déclaration loi sur l'eau	Information	Elargissement de la RD103 à Soullans et aménagement d'un passage faune au Pont de Saint-André	Ligneron	Aménagement routier	Département de la Vendée	Soullans	
28/09/2023	Déclaration loi sur l'eau	Information	Lotissement "O Gué Gorand"	Jaunay aval	Aménagement urbain	BATI AMENAGEMENT	Givrand	
07/11/2023	Déclaration loi sur l'eau	Information	Etude préalable à l'épandage des boues de la STEP de Grand'Landes	Petite Boulogne	Épandage de boues	Commune de Grand'Landes	Grand'Landes	
04/12/2023	Déclaration loi sur l'eau	Information	Lotissement "L'Augizière"	Noiron	Aménagement urbain	LOTIPROMO	Aizenay	
05/12/2023	Déclaration loi sur l'eau	Information	Etude préalable à l'épandage des boues de la STEP de Maché	Fontaine de la Flachaussière, Retenue d'Apremont, Vie aval, Ligneron	Épandage de boues	Commune de Maché	Maché	
26/01/2024	Déclaration loi sur l'eau	Information	Etude préalable à l'épandage des boues de la STEP de l'île d'Olonne	Retenue du Jaunay	Épandage de boues	Les Sables d'Olonne Agglomération	Landevieille	
07/02/2024	Déclaration loi sur l'eau	Information	Lotissement "Les Prairies de Bonnefonds"	Noiron	Aménagement urbain	Commune d'Aizenay	Aizenay	

Date d'accusé réception du dossier déposé	Nature procédure	Objet de la transmission	Objet du dossier	Bassin versant - Masse d'eau	Type dossier	Pétitionnaire	Commune concernée	Avis
22/03/2024	Autorisation loi sur l'eau	Avis	Lotissement d'habitation "Le Châtelet"	Retenue d'Apremont	Aménagement urbain	SIPO PHILAM	Apremont	Favorable avec recommandations Délibération n°003-2024-BUVJ
25/03/2024	Déclaration loi sur l'eau	Information	Lotissement "Les Chardonnettes"	Vie aval	Aménagement urbain	SIPO PHILAM	Le Fenouiller	
26/03/2024	Autorisation loi sur l'eau	Avis	Projet de déconnexion du plan d'eau du Grand défi	Jaunay amont	Déconnexion plan d'eau	SARL MCL Armel LANCEREAU Benoît HERON	Saint-Julien-des-Landes	Favorable avec recommandations Délibération n°001-2024-BUVJ
11/06/2024	Autorisation loi sur l'eau	Avis	Dossier d'autorisation environnementale dit « dossier loi sur l'eau » pour la future station d'épuration d'Aizenay d'une capacité de 15 000 EH	Noiron	Station d'épuration	Commune d'Aizenay	Aizenay	Pas d'avis formulé dans les délais (avis réputé favorable)
26/06/2024	Autorisation loi sur l'eau	Avis	Ilot de la Bassetière	Jaunay amont	Aménagement urbain	Commune de Saint-Julien-des-Landes	Saint-Julien-des-Landes	Pas d'avis formulé dans les délais (avis réputé favorable)

Date d'accusé réception du dossier déposé	Nature procédure	Objet de la transmission	Objet du dossier	Bassin versant - Masse d'eau	Type dossier	Pétitionnaire	Commune concernée	Avis
11/07/2024	Autorisation loi sur l'eau	Avis	Extension de la sablière des Chênes	Lignerons	Extension carrière	Palvadeau	Challans	Pas d'avis formulé dans les délais (avis réputé favorable)
15/07/2024	Déclaration loi sur l'eau	Avis	Remplacement station d'épuration Beaufou	Petite Boulogne	Station d'épuration	Commune de Beaufou	Beaufou	Pas d'avis formulé dans les délais (avis réputé favorable)
11/09/2024	Déclaration loi sur l'eau	Avis	Création d'un étang d'irrigation	Vie aval	Création plan d'eau	EARL MULTICOM	Apremont	Défavorable Délibération n°004-2024-BUVJ
11/10/2024	Déclaration loi sur l'eau	Information	Lotissement Saint-Hilaire-de-Riez	Estuaire de la Vie	Aménagement urbain	Nexity	Saint-Hilaire-de-Riez	
16/10/2024	Déclaration loi sur l'eau	Information	Etude du périmètre d'épandage des boues de la STEP du Poiré-sur-Vie	Vie amont	Épandage de boues	Commune du Poiré-sur-Vie	Le Poiré-sur-Vie	

ANNEXE 2 : ETAT D'AVANCEMENT DES DISPOSITIONS ET ACTIONS DU SAGE VIE JAUNAY
Gouvernance

Objectif du SAGE	Disposition	Action	État d'avancement	Actions réalisées	Maître d'ouvrage
Maintenir les structures opérationnelles existantes	Disposition n° 21 Maintenir les structures opérationnelles existantes	A.V.1 : Créer une structure administrative de coordination		Syndicat Mixte à la carte	SMMVLJ

Légende :



Action réalisée



Action engagée



Action non engagée

Objectif du SAGE	Disposition	Action	État d'avancement	Actions réalisées	Maître d'ouvrage	
Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	Disposition n° 1 : Sensibiliser la population à l'usage économe de l'eau, à l'amélioration de la qualité des eaux et à la préservation des milieux	A.I.1 : Améliorer l'information de l'ensemble de la population du bassin pour élargir la concertation et sensibiliser le public		Lettre de la gestion de l'eau, présents à documentation, participation aux manifestations sur l'eau et l'environnement, programme d'animations "Sauvages des Rues - Belles et rebelles", opération "Bienvenue dans mon Jardin au Naturel"? Film du bassin versant	SMMVLJ-SAGE et collectivités	
		A.I.2 : Créer un site Internet pour le SAGE		www.vie-jaunay.com	SMMVLJ-SAGE	
		A.I.3 : Diffuser les résultats et encourager les efforts sur les pratiques agricoles		Programme agricole du Contrat Territorial Vie et Jaunay 2015-2019, publication de deux bulletins agricoles par an	Chambre d'agriculture, GAB 85, GRAPEA, URCUMA, CER France, CAVAC, SMMVLJ-SAGE et Vendée Eau	
		A.I.4 : Sensibiliser le public scolaire		Programmes pédagogiques de Vendée Eau sur l'eau dans les écoles, visites de l'exposition "Sauvage des Rues - Belles et rebelles".	Vendée Eau et SMMVLJ-SAGE	
		A.I.5 : Identifier et coordonner les actions du SAGE avec celles des SAGE voisins		Mise en commun d'outils web (Sysma, Observatoire), colloque inter-SAGE Gestion Intégrée des Eaux Pluviales	SMMVLJ-SAGE, EPTB Sèvre Nantaise et Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu	
	Disposition n° 2 : Autoriser les transferts entre bassins versants			Interconnexions à l'échelle de la Vendée	Vendée Eau	
	Disposition n° 3 : Affecter prioritairement toute nouvelle ressource à la production d'eau potable	A.II.1 : Optimiser la connaissance sur les ressources en eaux souterraines		Recherche sur la commune de Beaufou	Vendée Eau	
		A.II.2 : Protéger qualitativement et optimiser quantitativement les captages de Commequiers et Notre Dame de Riez		Révision des périmètres de protection des captages	Vendée Eau	
	Maîtriser les besoins futurs	Disposition n° 4 : Réduire les volumes moyens unitaires consommés			Actions portant sur les économies d'eau dans le cadre du CRBV Vie et Jaunay et du programme départemental "Chaque goutte compte"	SMMVLJ-SAGE, Vendée Eau et collectivités
		Disposition n° 5 : Réduire les consommations en eau dans les équipements et bâtiments publics	A.II.3 : Encourager l'installation d'équipements économes et/ou réutilisateurs d'eau		Actions portant sur les économies d'eau dans le cadre du CRBV Vie et Jaunay et du programme départemental "Chaque goutte compte"	SMMVLJ-SAGE, Vendée Eau et collectivités
Disposition n° 6 : Réduire les consommations dans les campings		A.II.4 : Encourager la mise en place d'équipements économes en eau dans les campings		Démarche portée par quelques campings dans le cadre du CRBV et du CT aval Vie et Jaunay et CRBV	SMMVLJ, campings et AELB	
		A.II.5 : Engager une étude sur la tarification différenciée de l'eau		Tarification différenciée en place : "période normale " et "période estivale"	Vendée Eau	
Disposition n° 7 : Favoriser la réutilisation des eaux		A.II.6 : Engager des expérimentations sur la réutilisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration, sur des stations tests de taille conséquente		Etude "Ressource en eau" Projet Demoware et Jourdain	CDC Pays de Saint Gilles Croix de Vie, SMMVLJ et Vendée Eau	
Disposition n° 8 : Mise en cohérence des programmes de développement avec les potentialités de la ressource				Dans le cadre de l'élaboration/révision des SCOT et PCAET	Collectivités	
Disposition n° 9 : Développer les techniques et les politiques agricoles économes en eau		A.II.7 : Optimiser les pratiques agricoles économes en eau		Mise en place d'un réseau de sondes capacitatives sur le territoire - Bulletin Inf'eau Vie Jaunay - Auzance Vertonne à destination des irrigants	Chambre d'agriculture Pays de la Loire	
Gérer les niveaux d'eau	Disposition n° 10 : Optimiser les modalités de gestion des ouvrages hydrauliques selon une approche globale intégrant l'ensemble des usages et des enjeux	A.II.8 : Définir des objectifs de niveaux d'eau dans les marais		Etudes "continuité écologique" et de définition du volet milieux aquatiques du Contrat Territorial. Identification des digues et modélisation des niveaux en marais salés. Plans de gestion durable des marais en cours d'élaboration. Automatisation des ouvrages hydrauliques.	SMMVLJ	
	Disposition n° 11 : Favoriser la création de retenues de substitution	A.II.9 : Favoriser la création de retenues de substitution aux prélèvements directs dans les cours d'eau en période d'étiage		Etude "Ressource en eau"	SMMVLJ	

Objectif du SAGE	Disposition	Action	État d'avancement	Actions réalisées	Maître d'ouvrage
Lutter contre l'eutrophisation	Disposition n° 12 Lutter contre l'eutrophisation des cours d'eau par une amélioration des pratiques agricoles	A.III.1 : Etendre et conforter les actions d'amélioration des pratiques issues des programmes EVE à l'ensemble du bassin versant (agriculteurs, collectivités, particuliers)		Contrat Territorial et MAEC (100 % du territoire est couvert)	Chambre d'agriculture, GRAPEA, CERFrance, CAVAC, SMMVLJ-SAGE et Vendée Eau
	Disposition n° 13 Fiabiliser la collecte des eaux usées	/		Réhabilitation des systèmes d'assainissement par les collectivités (stations et réseaux) selon la programmation des collectivités	Collectivités
	Disposition n° 14 Lutter contre la pollution par les phytosanitaires d'origine agricole	A.III.2 : Mieux connaître les substances et les quantités de produits phytosanitaires et d'engrais utilisées par type d'usagers		Données OAPP pour les pesticides et généralisation des plans d'actions individuels dans le cadre du Contrat Territorial. 100 % du bassin couvert	SMMVLJ-SAGE
	Disposition n° 15 Lutter contre la pollution par les phytosanitaires d'origine non agricole	A.III.2 : Mieux connaître les substances et les quantités de produits phytosanitaires et d'engrais utilisées par type d'usagers		Données OAPP + enquête auprès des collectivités pour les 37 communes du SAGE	SMMVLJ-SAGE, FREDON et DREAL PLL
A.III.5 : Mettre en place une charte des jardineries			Démarche départementale	Vendée Eau	
Contrôler les transferts et les ruissellements vers les cours d'eau	Disposition n° 16 Cartographier les zones à fort potentiel érosif	A.III.4 : Cartographier les zones les plus sensibles à l'érosion et au transfert de polluants		Étude érosion	SMMVLJ-SAGE
Assurer la protection du milieu marin	Disposition n° 17 Protéger le milieu marin	A.III.3 : Inciter à la remise en état des dispositifs d'assainissement individuel défaillants pour les « points noirs » reconnus par les SPANC		Diagnostics en cours de réalisation	Collectivités porteuses des SPANC et Agence de l'eau
		A.III.11 : Réaliser un diagnostic du port dans le cadre du « programme environnement portuaire »		Diagnostic environnemental	Conseil Départemental et SEMVIE
	Disposition n° 18 Etudier la richesse biologique de l'estuaire de la Vie	A.III.10 : Améliorer la connaissance de la relation du système fleuve-mer et du système côtier en qualité et en quantité		Synthèse des connaissances dans le cadre d'un stage	SMMVLJ
Autres	Autres actions	A.III.6. Encourager l'extension volontaire des bandes enherbées à tous les cours d'eau		Plans d'actions sur les 3 sous-bassins versants pilotes "Erosion"	SMMVLJ-SAGE
		A.III.7. Réaliser un inventaire du maillage bocager pour permettre une protection lors de la révision du SAGE		Inventaire étude érosion (2009), diagnostic sur 3 sous-bassins pilotes et sur la commune de Beaulieu sous la Roche, inventaire dans le cadre du dispositif national de suivi des bocages (2019)	SMMVLJ-SAGE et commune de Beaulieu-sous-la-Roche
		A.III.8. Favoriser l'implantation d'aménagements diffus contribuant au ralentissement des écoulements (talus, haies...)		Plans de gestion des haies Création/restauration de haies et de mares	SMMVLJ-SAGE et Vendée Eau
		A.III.9. Accompagner les communes à la réalisation d'un zonage pluvial par la mise à disposition d'une assistance technique		/	/
		A.III.12. Equilibrer le réseau de surveillance de la qualité des eaux sur l'ensemble du bassin versant		Réseau de suivi de la qualité biologique et physico-chimique sur l'ensemble du bassin	SMMVLJ - SAGE

Objectif du SAGE	Disposition	Action	État d'avancement	Actions réalisées	Maître d'ouvrage
Préserver les zones humides et les cours d'eau	Disposition n° 19 Préserver les zones humides	A.IV.5 : Créer, restaurer, entretenir et mettre en valeur les zones humides		MAEC Prairie humide et restauration/entretien des zones humides de marais	SMMVLJ-SAGE et Chambre d'agriculture
		A.IV.6 : Créer des corridors écologiques entre les zones humides		Trame verte et bleue, prise en compte des SRCE	Collectivités porteuses des SCOT et des PLUi
	Disposition n° 20 Viser la continuité écologique des cours d'eau	A.IV.1 : Utiliser l'inventaire du réseau hydrographique réalisé par la DDTM en le complétant par un inventaire du petit chevelu		Cartographie des cours d'eau	DDTM avec l'appui du SAGE
		A.IV.7 : Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des marais		CRE-ZH 2008-2013 Contrat Territorial Vie et Jaunay 2015-2019 et 2022-2024 CRBV Vie et Jaunay 2011-2013, 2015-2017 et 2019-2020	SMMVLJ, Fédération de pêche, communes d'Aizenay et de Saint-Hilaire-de-Riez et Communauté de communes du Pays de Saint Croix de Vie
		A.IV.8 : Diagnostiquer l'état et le rôle hydraulique des ouvrages présents sur cours d'eau et définition d'un programme d'actions		Études et travaux "Continuité écologique"	SMMVLJ
		A.IV.9 : Engager une action spécifique pour l'équipement de passes à poissons sur les ouvrages infranchissables dans le cadre d'une action concertée en lien avec les niveaux d'eau		Études et travaux "Continuité écologique"	SMMVLJ
Améliorer la gestion hydraulique et assurer l'entretien des marais	A.IV.12 : Optimiser la gestion des niveaux d'eau pour la création et l'entretien des frayères naturelles		Études et travaux "Continuité écologique"	SMMVLJ et FVPPMA	
	A.IV.10 : Recenser les plans d'eau		Inventaire des plans d'eau	SMMVLJ-SAGE	
Autres	A.IV.2 : Préserver et pérenniser les modes de gestion agricole extensive des prairies basses et des milieux humides à proximité des cours d'eau		MAEC	SMMVLJ-SAGE, ADBVBB et Chambre d'agriculture	
	A.IV.3 : Actualiser les inventaires des espèces envahissantes et recenser les espèces proliférantes sur l'ensemble du bassin versant		Sur l'ensemble du périmètre du SAGE - à l'exception du périmètre de La Roche sur Yon Agglomération	SMMVLJ	
	A.IV.4 : Définir un plan d'actions cohérent sur le bassin versant pour lutter contre les espèces animales et végétales envahissantes ou proliférantes		Sur l'ensemble du périmètre du SAGE - à l'exception du périmètre de La Roche sur Yon Agglomération	SMMVLJ	
	A.IV.11 : Diagnostiquer, encourager et accompagner l'entretien collectif des réseaux tertiaires des marais		MAEC Marais breton	Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVBB)	
	A.IV.13 : Harmoniser et coordonner les pratiques d'entretien des plans d'eau		Inventaire et caractérisation des plans d'eau engagé	SMMVLJ- SAGE	



ZAE du Soleil Levant - 2 Impasse de l'Aurore

85800 GIVRAND

Tél. : 02.51.54.28.18

Courriel : contact@vie-jaunay.com

Site internet : www.vie-jaunay.com